



# Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

## Première Commission

2<sup>e</sup> séance

Lundi 3 octobre 2005, à 10 heures  
New York

*Président* : M. Choi Young-jin ..... (République de Corée)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### Message de condoléances à la suite de l'attentat terroriste commis à Bali (Indonésie)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant d'entamer à nos travaux, qu'il me soit permis, en ma qualité de Président de la Première Commission, de faire une brève déclaration à la suite de l'attentat terroriste commis le 1<sup>er</sup> octobre à Bali, Indonésie. Je voudrais dire que notre sympathie et nos prières vont aux victimes de cet attentat et à leurs familles.

### Déclarations d'ouverture

**Le Président** (*parle en anglais*) : Ce matin, conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Première Commission commencera son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

C'est pour moi un honneur et un privilège de diriger les travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixantième session. En qualité de Président de notre importante Commission, je n'épargnerai aucun effort pour mener ses débats à des résultats fructueux. Néanmoins, il ne peut en être ainsi qu'avec l'appui et la coopération sans réserve de toutes les délégations. À cet égard, l'engagement constructif de tous les membres, fondé sur un esprit d'harmonie et de compromis, est essentiel si nous

voulons que nos débats prévus pour près de cinq semaines soient couronnés de succès.

Ce n'est un secret pour personne que, de nos jours, un sentiment de crise prévaut dans les domaines du désarmement multilatéral et de la non-prolifération. La situation actuelle est due à une impasse prolongée et à l'absence de progrès consécutives aux âpres divisions à propos de nos conceptions et perspectives. Les mécanismes de désarmement les plus importants, notamment la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont maintenant figés. La situation n'a pu être améliorée en raison de l'impossibilité à négocier sur une partie relative au désarmement et à la non-prolifération du document final de la Réunion plénière de haut niveau tenue en septembre dernier.

Étant donné cet état de fait, nombre de délégations souhaitent que la présente session de la Première Commission apporte une lueur d'espoir pour que nous puissions sortir de cette impasse et revitaliser le processus multilatéral de désarmement et de non-prolifération. Ces mécanismes sont trop importants pour être laissés indéfiniment dans les limbes. Les questions à l'examen de notre Commission auront des incidences durables sur la sécurité aux niveaux national, régional et mondial. J'espère qu'à cet égard la Première Commission jouera un rôle majeur en accélérant le processus du désarmement multilatéral et de la non-prolifération. Je ferai de mon mieux pour

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



atteindre ce but capital. Ce faisant, je compte sur l'appui et la coopération de la Commission.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

**M. Abe** (Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte, une fois encore, d'intervenir devant la Première Commission au moment où elle commence ses travaux sur l'important ordre du jour dont elle est saisie. Monsieur le Président, je tiens en premier lieu à vous adresser mes félicitations pour votre accession à la direction des travaux de la Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau et les assure de la coopération et de l'appui sans réserve du Département des affaires de désarmement ainsi que du Département de l'Assemblée générale et de gestion des conférences. Mes collègues et moi-même sommes prêts à fournir toute l'assistance voulue pour assurer une session efficace et productive.

Nous sommes réunis ici à un moment particulièrement difficile et critique pour le désarmement et la non-prolifération. C'est un moment d'inquiétude extrême à l'échelle mondiale en ce qui concerne les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. C'est pourquoi, à mon sens, il est plus que jamais de notre responsabilité de mettre à profit la présente session pour promouvoir et renforcer les différentes actions multilatérales tendant à réduire, voire à éliminer, la menace posée par de telles armes. Toutefois, il n'est un secret pour personne dans cette salle que, collectivement, nous sommes aujourd'hui singulièrement hésitants dans nos efforts pour faire face à ce défi. Le récent sommet mondial a démontré l'impossibilité des États à se mettre d'accord sur la voie à suivre pour mener au désarmement, à la non-prolifération et aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Selon moi, les paroles du Secrétaire général ont parfaitement résumé la nature du problème et l'ont replacée dans un contexte plus large. Dans son intervention au sommet mondial, il a déclaré :

« À deux reprises cette année – à la Conférence d'examen du TNP et maintenant au sommet qui commence –, nous avons laissé les gesticulations faire obstacle aux résultats. C'est inexcusable. Les armes de destruction massive représentent un redoutable danger pour nous tous, surtout dans un

monde qui vit sous la menace de terroristes aux ambitions planétaires ne reculant devant rien. Nous devons sauver ce qui peut l'être et reprendre les négociations sur ce problème capital. » (*A/60/PV.2, p. 5*)

Je donnerai également lecture d'un extrait de la lettre adressée, le 30 septembre, par le Président de l'Assemblée générale, Jan Eliasson, à tous les représentants permanents. C'était vendredi dernier. C'est pourquoi les membres n'en ont peut-être pas encore pris connaissance. Il a écrit :

« Le document ne doit pas fixer une limite à nos ambitions; il doit, bien plutôt être un tremplin pour nous permettre d'aller de l'avant. Nous devrions reconnaître qu'il n'incorpore pas tout ce que nombre de représentants souhaitent. Il y a certaines demandes que le document ne traite pas en détail et que nombre de représentants voudraient, à juste titre, voir progresser durant la soixantième session; l'un de ces domaines concerne le désarmement et la non-prolifération à propos desquels je voudrais encourager une pensée nouvelle et créative dans toutes les instances appropriées ».

Il incombe dans une grande mesure à la Commission d'entamer la tâche consistant à tenter de remonter le courant et à formuler de nouvelles orientations. On attend des membres ici présents qu'ils fournissent des indications sur la façon dont la Conférence du désarmement pourrait aborder des négociations en suspens depuis trop longtemps sur un traité interdisant la production de matières fissiles ainsi que sur des questions comme les assurances de négatives de sécurité, l'espace et le désarmement nucléaire complet. La Commission pourrait examiner les mesures concrètes à prendre pour assurer le maintien et le renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Il s'agit là d'un sujet trop important pour que nous restions passifs. La vive préoccupation constatée plan international à propos du risque imminent de la prolifération est encore bien présente. Les ogives nucléaires se comptent toujours par milliers. C'est pourquoi il est très encourageant de constater que les ministres des affaires étrangères de l'Australie, du Chili, de l'Indonésie, de la Norvège, de la Roumanie, de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni ont pris l'initiative de rechercher un consensus dans le domaine

du désarmement nucléaire et de la non-prolifération en vue du sommet mondial. Le fait que certains États membres, notamment la Norvège, outre la préoccupation à l'égard de la situation critique actuelle, aient exprimé leur volonté de poursuivre leurs efforts pour rechercher un nouveau consensus est encourageant. À cet égard, je prends note que la Conférence de facilitation en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a réaffirmé, immédiatement après le sommet mondial de New York, la détermination de mettre en œuvre cet instrument et souligné son importance pour le désarmement et la non-prolifération.

En vue d'appliquer les accords obtenus à la session de l'année dernière, la Première Commission a invité un certain nombre d'experts au débat thématique sur des questions de fond. Les organisations de traités internationaux ainsi que les présidents des organes de désarmement des Nations Unies y participeront également afin de susciter des débats interactifs au sein de la Commission. Il s'agit là d'une nouvelle tentative, et le Secrétariat sera ouvert à toute nouvelle suggestion. Les représentants de la société civile, notamment l'Initiative Middle Powers et les Maires pour la paix, ont exprimé leur intention de prendre part aux discussions avec les membres de la Première Commission qui pourront, à cette occasion, se faire une idée du climat extérieur et élargir leurs perspectives.

L'année 2005 a été marquée par d'importants anniversaires, tel celui du Protocole de Genève de 1925, qui, le premier, a demandé l'interdiction de deux catégories d'armes, et celui de la Convention de 1975 portant sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques. Nombreux sont ceux qui attendent avec intérêt la sixième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques prévue en 2006 et espèrent qu'elle permettra d'aller de l'avant. Le véritable défi reste, aujourd'hui, de rapprocher le plus possible ces traités de l'universalité et de maintenir leur plein respect.

Le Département des affaires de désarmement ne demeure pas passif face à la préoccupation croissante de voir des terroristes acquérir des armes de destruction massive. Il apporte son aide au Comité établi au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Avec l'aide d'un groupe d'experts, le Comité examine actuellement les rapports nationaux fournis par les États Membres. De nombreuses mesures doivent être prises pour instaurer des lois et règlements

destinés à criminaliser les activités liées à la prolifération des armes de destruction massive à destination d'acteurs non étatiques et établir des contrôles plus stricts à l'exportation et aux frontières. En outre, le Comité poursuit sans relâche ses activités et son aide en coopération avec les États Membres qui le souhaitent.

L'accent particulier mis sur la menace des armes de destruction massive ne doit pas pour autant détourner notre attention des questions relatives à la réglementation et à la réduction des armes classiques et des forces armées. Bien que des progrès aient été réalisés par la communauté internationale pour traiter le problème des armes légères, la prolifération de ces armes continue de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité dans de trop nombreuses régions du monde. Il n'est que trop évident que, tous les ans, les armes classiques continuent de tuer plusieurs milliers. Bien souvent des tragédies quotidiennes dont on ne parle pas entraînent dans leur sillage misère humaine et souffrances intolérables. J'espère que la Commission se prononcera pour la mise en œuvre rapide et effective du projet de création d'un instrument international permettant aux États de procéder à l'identification et au traçage des armes légères illicites et qu'elle fournira des directions pour le travail à venir.

À propos d'une question annexe, les membres ont en mémoire qu'une réunion du Comité préparatoire à la Conférence d'examen se tiendra en 2006 pour examiner les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action. La Conférence d'examen elle-même se tiendra du 26 juin au 7 juillet 2006, et le Comité préparatoire se réunira du 9 au 20 janvier 2006. D'après ce que j'ai compris, le Groupe des pays africains doit nommer le Président du Comité préparatoire tandis qu'il appartiendra au non-groupe asiatique de désigner le Président de la Conférence d'examen. Compte tenu du facteur temps, il serait grandement souhaitable que les groupes intéressés puissent nommer les Présidents respectifs le plus rapidement possible afin que le Secrétariat soit en mesure de travailler activement aux préparatifs de ces réunions.

Par ailleurs, je voudrais attirer l'attention sur un paragraphe du document final du Sommet mondial (*résolution 60/1, par. 146*) où il est dit:

« Nous réaffirmons que nous tenons fermement à renforcer l'Organisation des Nations Unies afin

de raffermir son autorité et de la rendre plus efficace, et à faire en sorte qu'elle soit mieux à même de s'attaquer, conformément aux buts et aux principes énoncés dans la Charte, à tout l'éventail des problèmes de notre temps. Nous sommes résolus à revitaliser les organes intergouvernementaux de l'Organisation et à les adapter aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle ».

C'est exactement ce que la Première Commission s'efforce de faire. Je rappelle les discussions intenses que nous avons eues l'année dernière sur la façon de rendre plus efficaces les travaux de la Commission. Le Sommet a mis de nouveau l'accent sur ces efforts, c'est pourquoi nous espérons que la Commission continuera d'œuvrer en direction de cet objectif.

Je pense à l'étude de la question relative à la façon d'utiliser avec plus de rigueur les rapports préparés par le Secrétariat conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. J'aurai l'occasion d'y revenir durant les débats de la présente session.

Le Département des affaires de désarmement examine également les travaux de nos trois centres régionaux – en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique – afin de servir au mieux les États membres. Je poursuivrai mes consultations avec de nombreuses délégations dans les semaines à venir.

Toutes les délégations doivent avoir reçu ce matin, à leurs missions et sur leurs bureaux, une copie de l'édition 2004 de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*. Cet annuaire est un élément central du programme d'information du Département. Il contient une information de base condensée sur les activités annuelles des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Conformément à la demande de l'Assemblée générale, faite l'année dernière, de voir le Département utiliser davantage les moyens électroniques de diffusion de l'information, le Département, pour la première fois, insèrera une version électronique en anglais de l'*Annuaire* 2004 sur son site Web ainsi que des versions d'archives électroniques en anglais des *Annuaire*s 2002 et 2003. Une annonce sera faite lorsque le site Web sera en mis en service.

À n'en pas douter, les futurs travaux de la Commission parfois difficiles. J'espère cependant que nous pourrions collectivement promouvoir nos vues et nos aspirations afin d'essayer d'aller au-delà des préoccupations actuelles pour examiner comme il

convient les problèmes fondamentaux qui nous préoccupent tous. Je crois, surtout, qu'il s'agit là de notre devoir à l'égard des millions de personnes en dehors de cette salle qui, en dernier recours, se tournent vers nous et notre Organisation pour les guider et les éclairer dans la voie à suivre.

Je demande aux représentants de bien vouloir accepter tous mes vœux pour une session efficace et couronnée de succès.

## Points 85 à 105 de l'ordre du jour

### Débat général sur tous les points à l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit dans le débat général, je voudrais évoquer quelques questions d'ordre organisationnel. Premièrement, la liste des orateurs sera close à 18 heures demain, c'est pourquoi je demande aux délégations de bien vouloir inscrire leurs noms sur la liste avant ce délai. Il s'agit d'une liste évolution, ainsi les délégations pourront être appelées à s'exprimer plus tôt que prévu.

Deuxièmement, nous nous sommes mis d'accord pour limiter nos interventions entre sept et 10 minutes pour les orateurs qui s'exprimeront au titre de leur nation et entre 10 et 15 minutes pour ceux qui interviendront au nom de plusieurs délégations. À l'image des feux de signalisation, la lumière restera verte pendant les sept premières minutes pour ceux qui prendront la parole au nom de leur nation et pendant 10 minutes pour ceux qui interviendront au nom de plusieurs délégations. Puis elle tournera au jaune pour rappeler aux orateurs qu'il est temps de terminer.

**M. Mayoral** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, avant tout je voudrais me joindre aux condoléances que vous avez adressées au peuple et au Gouvernement de l'Indonésie à la suite des deux attentats terroristes perpétrés au cours de ce dernier week-end.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe de Rio, composé de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de la République dominicaine, de l'Équateur, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay, du Venezuela et de mon propre pays, l'Argentine.

Le Groupe de Rio est convaincu que le multilatéralisme est la seule voie possible pour maintenir la paix et la sécurité internationales et qu'un effort commun de la part de tous les États pour se mettre collectivement d'accord sur des instruments et mécanismes nous permettront de garantir une sécurité mutuelle. Nous continuons d'être des pionniers dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération car nous sommes convaincus de son importance pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous avons constaté avec une certaine perplexité que le document final de la récente Réunion plénière de haut niveau (*résolution 60/1*) passe sous silence la question du désarmement et de la sécurité internationale.

Par ailleurs, aujourd'hui, plus de 30 ans après l'adoption du Traité de Tlatelolco, le Groupe de Rio se félicite que les États parties à ce traité aient été à l'origine de la convocation de la première Conférence des États parties et signataires de Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. À cette conférence, tenue à Tlatelolco, Mexique, du 26 au 28 avril 2005, la Déclaration de Tlatelolco a été adoptée. Elle pointe la menace que la présence continue d'armes nucléaires représente pour l'humanité et souligne l'importance du rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique en veillant à ce que l'énergie nucléaire soit utilisée à des fins exclusivement pacifiques.

La crise que traverse le mécanisme du désarmement des Nations Unies dans son ensemble nous préoccupe particulièrement. La Conférence du désarmement et de même, aujourd'hui, la Commission du désarmement sont dans une impasse en raison de l'absence de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord sur un ordre du jour équilibré incluant la question du désarmement nucléaire.

Étant donné cette préoccupation, le Groupe de Rio regrette l'échec de la Septième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue en mai dernier. L'absence de progrès pour ce qui est de l'adoption d'un document susceptible de traduire les défis existants nous alerte sur l'action à mener concernant les trois piliers du régime: désarmement, non-prolifération et les utilisations exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire. À cet égard, nous réaffirmons la validité des 13 mesures concrètes agréées à la Conférence d'examen du TNP de 2000, notamment l'appel à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais

nucléaires, l'ouverture immédiate de négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement d'une convention interdisant la production de matières fissiles et la création d'un organisme ayant pour mandat de traiter du désarmement nucléaire.

Dans ce contexte, le Groupe de Rio prend note de l'initiative sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires présentée par un groupe de sept pays, conduit par la Norvège. Cette initiative pourrait constituer un premier pas en renouvelant l'engagement de tous les États Membres à l'égard de cette question.

À l'évidence, le désarmement général et complet est un outil important qui devrait être utilisé pour réduire l'asymétrie politique et renforcer l'ordre international sur la base du principe de l'égalité souveraine de tous les États. En outre, il est de l'intérêt commun de tous les peuples de ne pas vivre sous la menace des armes de destruction massive. Le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et la promotion du désarmement général et complet sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Le raffermissement du régime de non-prolifération devrait s'accompagner de l'accès à la technologie des États prêts à s'acquitter pleinement de leurs obligations internationales.

La communauté internationale a été et reste attachée à l'élimination des armes chimiques et biologiques et à la conclusion rapide d'un protocole de vérification à la Convention sur les armes biologiques. À cet égard, le Groupe de Rio continuera d'œuvrer activement pour un strict respect, de bonne foi, des obligations contenues dans tous les instruments traitant du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous préconisons leur universalisation en tant qu'objectif à atteindre dans la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, car c'est le seul moyen possible de jeter les bases d'une sécurité mutuellement garantie, notre objectif premier.

Dans le système multilatéral de désarmement et de sécurité, les mesures de confiance ont pris la forme de mécanismes pour l'échange d'informations dans le cadre de certains instruments, tels que le système de rapport d'information normalisé sur les dépenses militaires et le Registre des armes classiques. Le Groupe de Rio a joué un rôle actif dans la promotion de ces mesures et d'autres plus avancées, sur un plan général et, en particulier, au sein de notre région, à

l'effet de parvenir au développement économique, social et politique intégré de nos peuples.

L'accumulation excessive des armes classiques, notamment des armes légères, est à la fois une source de tension et de conflit et une cause de leur prolongation inconsiderée. Elle est également à l'origine des taux élevés de criminalité. Le Groupe de Rio se félicite de la tenue de la Deuxième réunion biennale des États pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères et renouvelle son attachement à la pleine application des recommandations de ce programme. Le Groupe de Rio souhaite vivement que les États Membres voient en la Conférence d'examen de juillet 2006 une possibilité de renforcer cet instrument au travers de l'inclusion de questions telles que celles relatives aux transferts d'armes. En même temps, le Groupe de Rio tient à exprimer sa vive déception de l'absence de volonté des États Membres à adopter un instrument solide et juridiquement contraignant sur le marquage et le traçage. Nous regrettons une fois encore qu'il n'ait pas été possible d'obtenir l'engagement clair d'intensifier la lutte contre le commerce illicite des armes légères et son éradication.

Notre région dispose d'un instrument juridiquement contraignant, la Convention interaméricaine contre la fabrication illicite et le trafic des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes. Bien que le Groupe de Rio ait participé à l'élaboration du projet d'instrument négocié, en juin dernier, par le Groupe de travail sur le marquage et le traçage, nous devons cependant souligner qu'il s'agissait d'une très modeste contribution pour traiter de ce qui n'est rien moins qu'une activité illicite, et nous continuerons d'œuvrer pour la création d'un instrument juridiquement contraignant.

Le problème des mines antipersonnel est loin d'être réglé, mais à tout le moins la communauté internationale a obtenu une réaction mondiale par le biais de la Convention d'Ottawa. C'est pourquoi les pays du Groupe de Rio ont proposé que, dans le cadre de l'Organisation des États américains (OEA), l'hémisphère devienne une zone exempte de mines antipersonnel. Le Groupe de Rio continuera d'œuvrer résolument afin d'atteindre cet objectif, avec, pour ce faire, la coopération dans les opérations de déminage et l'aide aux victimes, car ce sont là des aspects fondamentaux et complémentaires pour atténuer les souffrances et ouvrir la voie au développement.

Nous vivons une époque de transition qui nécessite une adaptation et une redéfinition à la lumière de nouvelles conditions internationales. Nous tenons tous ensemble maintenir le dialogue et la consultation pour contribuer de façon positive à réduire les divergences de vues sur la conception d'un futur système de sécurité mondiale.

Telles sont les vues du Groupe de Rio. C'est pourquoi nous tenons à souligner que le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a de nouveau répondu à notre attente en ce qui concerne les objectifs proposés. Nous félicitons son directeur et son équipe et prions instamment les pays en mesure de le faire d'apporter une contribution financière au Centre de Lima pour lui permettre de continuer à progresser dans la mise en œuvre de son programme.

Avant de terminer, nous exprimons notre reconnaissance et notre gratitude au Président sortant de la Première Commission, l'Ambassadeur Alfonso De Alba, représentant d'un État membre du Groupe de Rio.

Nous espérons que la session de la Première Commission sera fructueuse. À cet égard, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur la pleine coopération de mon pays et de tous les pays du Groupe de Rio.

**M. De Alba** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vous présente nos plus sincères félicitations pour votre accession à la présidence. Soyez assuré de notre plein appui tout au long des travaux de la Commission. Je tiens également à préciser que nous appuyons totalement l'intervention qui vient d'être faite par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe de Rio, notamment ses propos relatifs aux événements intervenus en Indonésie.

L'Assemblée générale est l'organe le plus démocratique et le plus représentatif des Nations Unies. Les pays réunis ici doivent continuer à promouvoir sa complète revitalisation. L'année dernière, nous nous sommes mis d'accord sur des réformes susceptibles de nous permettre d'utiliser plus efficacement le temps et les ressources alloués à la Première Commission. Nous avons également entamé un débat plus ciblé et plus productif. Nul doute cependant que beaucoup reste

encore à faire pour parvenir à un plus grande efficacité car c'est de cela dont nous avons le plus besoin.

Reconnaître que nos méthodes de travail étaient obsolètes n'a été que le premier pas dans la réforme. Abandonner les modèles de négociation élaborés durant la guerre froide doit être le second. Les désaccords entre les puissances contestatrices de cette époque ont simplement fait place aujourd'hui au désaccord entre les pays censés partager des valeurs et des objectifs fondamentaux. Ainsi, des positions extrêmes – non partagées par la grande majorité des États Membres – continuent à dominer l'ordre du jour du désarmement multilatéral, entraînant une paralysie. Il est paradoxal de constater qu'alors même que des menaces à la paix et à la sécurité internationale croissent en importance et en complexité, la confiance dans l'action multilatérale – plus que jamais nécessaire pour faire face efficacement à ces menaces – semble proportionnellement diminuer.

Aux yeux du Mexique, le désarmement nucléaire n'est pas un choix; c'est une obligation juridique. C'est pourquoi nous regrettons vivement l'échec de la Conférence d'examen de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'impossibilité, lors de la récente Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, de parvenir à un accord sur des questions portant sur le désarmement et la non-prolifération, c'est-à-dire que ces questions n'ont pas été prises en compte dans ses recommandations. Une occasion extrêmement précieuse a ainsi été perdue. Ces échecs englobent les problèmes auxquels a dû faire face le mécanisme institutionnel de désarmement depuis un certain nombre d'années – notamment, l'intolérable impasse où se trouve la Conférence du désarmement et l'abus de la règle du consensus qui continue de bloquer l'adoption d'un programme de travail pour cette instance. C'est pourquoi il est temps de rechercher des approches différentes susceptibles de faire avancer l'ordre du jour de la Conférence.

Le Mexique confirme son engagement sans équivoque à l'égard du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans tous leurs aspects et estime qu'il est impératif de poursuivre les efforts vers l'élimination totale et définitive des arsenaux nucléaires. Il semble incroyable qu'au XXI<sup>e</sup> siècle le monde continue, comme il le faisait il y a 60 ans, de vivre sous la menace nucléaire et en doutant du plein respect des traités. En 1945, nous avons été témoins de

la barbarie d'une guerre nucléaire et de ses effets dévastateurs sur Hiroshima et Nagasaki. Cet horrible holocauste a provoqué une prise de conscience universelle de la nécessité impérieuse du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Néanmoins, il existe encore aujourd'hui plus de 30.000 ogives nucléaires dotées d'un potentiel destructeur inimaginable. L'option nucléaire a été retenue en tant qu'élément essentiel dans les stratégies de sécurité de certains pays, notamment contre des États ne possédant pas de telles armes. Pire, la mise au point de nouvelles armes de ce type se poursuit.

C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, il est grand temps de détruire les arsenaux nucléaires et d'appliquer des mesures qui empêcheront le recours à l'emploi de ces armes inhumaines. Nous ne devons pas oublier que ce qui n'existe pas ne peut pas proliférer et que, tant qu'il y aura des arsenaux d'armes de destruction massive, on ne peut exclure la possibilité de les voir utiliser ou de les voir tomber aux mains d'acteurs non étatiques. Avec le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, le Suède et l'Afrique du Sud – membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour – et avec le soutien de la grande majorité des États Membres des Nations Unies, nous continuerons à combattre systématiquement l'illusion que des armes nucléaires peuvent être entreposées sans qu'elle puissent ne jamais être utilisées, accidentellement ou délibérément, et nous continuerons de mettre l'accent sur le fait que la seule garantie acceptable contre ces éventualités réside dans leur élimination totale. Nous réaffirmons également que les 13 mesures concrètes adoptées en 2000 en matière de désarmement nucléaire, ainsi que le ferme engagement des États dotés d'armes nucléaires à les mettre en œuvre, reste pleinement valable.

Le Mexique est optimiste quant à l'arrangement intervenu le 19 septembre à Beijing dans le cadre des pourparlers des six parties au cours desquels les participants ont œuvré pour s'entendre sur des mesures susceptibles de progresser dans la voie d'une dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Cependant, le Mexique s'inquiète de certains actes contraires à l'esprit du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous soulignons combien il est important que tous les États parties au TNP, notamment la République islamique d'Iran, présentent des assurances très claires sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques

et dans le strict respect des garanties nucléaires. De même, il convient, selon nous, d'éviter toute politisation dans des cas qui peuvent être réglés dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique. De même encore, le Mexique est préoccupé du fait que, dans un récent accord de coopération nucléaire à des fins civiles entre l'Inde et les États-Unis, le principe de l'universalisation du TNP n'ait fait l'objet d'aucun examen et qu'au contraire cet accord ait été réalisé avec un État non partie au Traité.

En 2004, dans cette même instance, nous avons annoncé la convocation d'une Conférence des États parties signataires des Traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires. Aujourd'hui, nous nous joignons au représentant du Groupe de Rio pour nous féliciter du résultat fructueux de cet événement. Le Mexique se dit prêt à appuyer les accords réalisés ici en faveur d'une plus grande coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires afin de les consolider.

Enfin, je voudrais préciser que le Mexique a avancé un certain nombre d'initiatives visant à renforcer le Programme d'action adopté en 2001 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Lors de la Conférence d'examen de 2006 il nous faudra examiner les éléments qui permettront de compléter et de renforcer le Programme d'action. À cet égard, le Mexique regrette la portée limitée du projet d'instrument relatif à l'identification et au traçage des armes légères tout comme le fait qu'il ne soit pas juridiquement contraignant.

Pour terminer, je soulignerai que mon pays continuera de promouvoir l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel et la mise en œuvre du Plan d'action de Nairobi de 2005-2009, avec pour objectif de préserver l'aspect humanitaire de la Convention, et qu'il appuiera les initiatives ayant pour but d'établir une zone exempte de mines antipersonnel.

**M. Freeman** (Royaume Uni) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union Européenne (UE) et des pays entrants, la Bulgarie et la Roumanie. Les pays candidats, la Turquie et la Croatie, les pays du Processus de stabilisation et d'association et les candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro ainsi que le pays de l'Association de libre échange, la Norvège, membre de l'Espace

économique européen, de même que l'Ukraine et la République de Moldova, s'alignent sur cette intervention.

L'Union européenne est profondément attachée aux Nations Unies, au respect et à l'évolution d'un multilatéralisme effectif. Les travaux de la Première Commission consacrés au désarmement et à la sécurité internationale sont un élément crucial au sein des Nations Unies, qui traduit son objectif premier d'éliminer de notre planète le fléau de la guerre. Ces travaux doivent prendre en compte les défis contemporains les plus pressants de notre monde interdépendant. C'est pourquoi l'Union européenne s'investit sans réserve dans les initiatives visant à la revitalisation de la Première Commission et se joint à ceux qui soulignent l'importance de la mise en œuvre des principes adoptés par nous tous l'année dernière. Dans mon intervention, je mettrai l'accent sur les principaux défis interdépendants auxquels nous devons tous faire face. Nous y reviendrons ultérieurement de façon plus précise dans le cours de nos débats.

L'année en cours a été importante pour l'Organisation des Nations Unies. Nous célébrons son soixantième anniversaire et nous sommes réunis ici quelques semaines seulement après le Sommet mondial de 2005. Comme le Secrétaire général l'a dit à ce sommet, nous vivons dans un monde dans lequel nous bénéficions tous d'une sécurité collective et nous souffrons tous lorsque cette sécurité vient à manquer. Le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement. La sécurité internationale dépend également du développement social, de l'application des objectifs de développement du Millénaire, des ressources renouvelables et de la promotion du commerce international.

Des mesures positives en matière de paix et de sécurité ont été adoptées lors du Sommet. Nous nous félicitons de l'accord visant à créer une Commission de consolidation de la paix – l'une des priorités de l'UE – destinée à briser le cycle de conflits qui touchent tant de régions du monde. Pour la première fois, les Nations Unies auront une instance unique au sein de laquelle la communauté internationale tout entière, notamment les acteurs politiques régionaux, les donateurs et les institutions financières internationales, pourront venir ensemble apporter leur aide aux pays sortant d'un conflit. Cette initiative, nous l'espérons, permettra de réduire les foyers de violence avec ses coûts énormes

sur les plans humain et financier. Obtenir l'établissement de la Commission au plus tard le 31 décembre 2005, tel est l'objectif premier de cet automne.

Nous nous félicitons également vivement de l'accord intervenu sur le devoir de protection. Le fait d'admettre que nous ne pouvons rester passifs alors que sont commises les atrocités les plus abominables, notamment le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité est un pas important au regard de la paix, de la sécurité et du rôle des Nations Unies au long du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est reconnaître que le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est trop petit pour rester insensibles ou indifférents aux innocentes victimes d'assassinat et d'oppression. L'Union européenne est déterminée à jouer son rôle. Aujourd'hui, par sa présence militaire, de police ou civile, l'UE est sur le terrain en Bosnie, à Aceh, en Iraq, en République démocratique du Congo et, avec l'Union africaine, au Darfour.

Certaines mesures importantes en matière de terrorisme ont été prises au Sommet. L'UE approuve sans réserve la résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité adoptée durant le Sommet, demandant instamment à tous les États de déclarer illégale toute incitation au terrorisme et de combattre les idéologies extrémistes. Nous nous félicitons également de la condamnation du terrorisme par le Sommet, et appuyons vigoureusement l'appel à une action urgente pour mettre au point la stratégie du contre-terrorisme du Secrétaire général. Il nous faut maintenant, au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale, nous mettre d'accord sur le projet d'une convention globale portant sur le terrorisme international, notamment sur une définition juridique des actes terroristes.

Cependant, le Sommet a connu également certains revers. L'Union européenne regrette qu'aucun consensus en matière de non-prolifération et de désarmement n'ait pu être atteint. Nous sommes convenus avec le Secrétaire général qu'il s'agit d'une grande déception. Cela se produit au cours d'une année où, malheureusement, la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération (TNP) n'a pu parvenir à un résultat substantiel. Selon nous, la communauté internationale doit adopter une attitude responsable et se pencher sur la grave menace posée à la paix et à la sécurité par la prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs. Nous sommes

conscients que ce résultat nécessite mûre réflexion de notre part. L'Union européenne a œuvré inlassablement sur la base d'une position commune, tant à la Conférence d'examen du TNP qu'au Sommet, pour progresser sur ces questions, notamment sur le désarmement et les utilisations pacifiques. Nous continuerons de travailler dans toutes les instances internationales pertinentes, notamment à la Commission, au cours des semaines à venir.

Comme exprimé dans la Stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive et comme nous en sommes convaincus, une approche multilatérale à l'égard de la non-prolifération constitue le meilleur moyen de contrecarrer cette menace à la sécurité internationale. Ainsi que nous l'avons dit dans notre Position commune de 2003 sur les accords multilatéraux dans le domaine de la non-prolifération, nous appuyons la ratification universelle du TNP, l'adhésion à cet instrument, la Convention sur les armes biologiques et à toxines, le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques ainsi que l'entrée en vigueur sans retard du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ces instruments essentiels constituent un socle pour les efforts de la communauté internationale en matière de désarmement et de non-prolifération. Ils renforcent la confiance internationale, la stabilité et la paix, et permettent de mieux combattre le terrorisme.

Le TNP continue d'être la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, la base essentielle de la poursuite du désarmement nucléaire conformément à son article VI, et un élément important dans la mise au point des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Traité est plus nécessaire que jamais. Nous continuons à défendre ce consensus, sur la base du cadre établi par le TNP, en appuyant les décisions et la résolution adoptées à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 et en tenant compte de la situation actuelle. Nous constatons également que le rapport final englobant le programme de travail, adopté par consensus à la Conférence d'examen du TNP de 2005, constitue une référence pour le prochain processus d'examen auquel l'Union européenne participera, sur la base de sa Position commune. Nous continuerons également d'œuvrer pour l'adhésion universelle au TNP et invitons tous les États qui n'y adhèrent pas encore à se joindre au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Aux yeux de l'Union européenne, les accords de garantie au niveau mondial, accompagnés des protocoles additionnels, constituent la norme de vérification actuelle de l'Agence internationale de l'énergie atomique et sont des moyens importants à la disposition des États parties leur permettant de prouver qu'il respectent leurs obligations au titre du TNP. Nous sommes favorables au renforcement du rôle du Conseil de sécurité afin qu'il puisse prendre les mesures appropriées en cas de non-respect des obligations au titre du TNP.

L'Union européenne accorde la plus haute importance à l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires d'empêcher tous nouveaux essais explosifs et autres explosions nucléaires. Nous réaffirmons notre attachement à cet instrument et notre appui à la déclaration finale, distribuée au nom des États ayant signé ou ratifié le Traité, lors de la conclusion récente de l'article XIV, à la Conférence d'examen tenue ici à New York. Nous continuons également de demander l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations, à la Conférence du désarmement à Genève, sur un traité non discriminatoire, multilatéralement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sans conditions préalables, et en tenant compte du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant. L'incapacité continue de la Conférence du désarmement à se mettre d'accord sur un programme de travail et à entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matière fissiles est pour nous source de préoccupations.

Le programme nucléaire iranien est un sujet de vive inquiétude pour l'Union européenne. L'UE appuie fermement les initiatives de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, conjointement avec le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, en vue de trouver un accord acceptable destiné à rétablir la confiance internationale à l'égard des intentions de l'Iran. Nous reconnaissons le droit inaliénable des parties au TNP à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux articles I et II du TNP. Cependant, il est essentiel de maintenir un équilibre entre les droits et obligations envisagés dans

le Traité. Selon nous, il incombe à un État faisant montre de non-respect de revenir au plein respect et de rétablir la confiance nécessaire dans la nature exclusivement pacifique de ses activités nucléaires. Dans le cas particulier de l'Iran il s'agit de suspendre la production de matières fissiles et les activités d'enrichissement connexes.

La résolution adoptée par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, déclarant l'Iran non respectueux de ses obligations au titre du TNP mais ajournant le rapport au Conseil de sécurité, offre maintenant la possibilité à l'Iran d'apaiser les craintes de la communauté internationale. La partie européenne, pour sa part, est prête à reprendre des négociations dans le cadre agréé entre les Européens et l'Iran en novembre dernier. Ce n'est que lorsque l'Iran démontrera sans conteste qu'il ne cherche pas à atteindre une capacité de produire des armes nucléaires qu'il lui sera possible d'établir de meilleures relations avec l'Europe et avec la communauté internationale dans son ensemble.

Nous nous félicitons de la déclaration commune présentée par les participants lors des entretiens des six parties le 19 septembre, et reconnaissons le travail ardu, la souplesse et la coopération de ces participants. Nous prenons note, entre autres, du renouvellement de l'engagement de la République populaire démocratique de Corée d'abandonner les armes nucléaires et tous les programmes nucléaires existants et son intention de revenir au TNP. Cependant, l'Union européenne estime que les programmes d'armements nucléaires de la République populaire démocratique de Corée constituent une grave violation de ses engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de son accord de garanties auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du Cadre agréé entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée et de la Déclaration conjointe Nord-Sud sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous continuons à déplorer l'intention déclarée de la République populaire démocratique de Corée de se retirer du TNP et appelons à l'adoption de mesures destinées à tirer les conséquences de ce retrait du Traité. L'Union européenne a appuyé les entretiens des six parties tout au long du processus et reste prête à apporter son aide de quelque manière que ce soit.

Les régimes de traités internationaux et les arrangements concernant le contrôle des exportations

ont contribué grandement, au long des années, à empêcher la dissémination d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Cependant, nous sommes entrés dans une période nouvelle et particulièrement dangereuse où la possibilité d'une course aux armes de destruction massive et l'acquisition de telles armes par des acteurs non étatiques se trouvent accrues. La Stratégie européenne de sécurité de 2003 a souligné la menace que représentent le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Le commerce illicite lié aux armes de destruction massive, dotées notamment de technologie et d'équipement nucléaires hautement sensibles, nous préoccupe gravement et nous devons nous unir en une action commune pour renforcer le régime de non-prolifération en comblant les lacunes existantes. L'Union européenne s'est investie dans la mise en place de stricts contrôles à l'exportation à l'échelle nationale et coordonnés sur le plan international pour compléter ses obligations au titre du TNP. Nous appuyons également fermement les mesures importantes de non-prolifération prises au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité pour prévenir le commerce illicite des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, leurs vecteurs et matériels connexes. Les États doivent poursuivre ce travail vital. De plus, nous encourageons les États à participer à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, à l'Initiative de sécurité contre la prolifération – l'Initiative de Cracovie –, à l'Initiative visant à réduire la menace mondiale et nous continuons d'appuyer les travaux du Partenariat mondial du G-8.

L'Union européenne est convaincue qu'il faut empêcher une course aux armements dans l'espace étant donné la participation accrue de la communauté internationale aux activités basées dans ce milieu en vue du développement et du progrès. Cette prévention est une condition essentielle au renforcement de la stabilité stratégique et à la promotion d'une coopération internationale dans les domaines de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

L'Union européenne estime que la Convention sur les armes chimiques joue un rôle essentiel en contrecarrant la menace des armes chimiques et demande aux États qui ne sont pas encore parties d'adhérer à ce traité. La Convention sur les armes chimiques est un instrument unique en matière de désarmement et de non-prolifération qui doit être

strictement appliqué. Nous appuyons également l'Organisation qui assure la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques et le respect de ses exigences – l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

De même, L'Union européenne estime que la Convention sur les armes biologiques et à toxines joue un rôle essentiel en contrant les menaces posées par les armes biologiques et prie les États qui n'en sont pas encore parties d'adhérer à cet instrument. En 2006, nous aurons un rôle actif à jouer à la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et à toxines pour parvenir à un résultat substantiel et renforcer la Convention et l'obligation à la respecter.

Alors que de strictes mesures sont prises pour prévenir la dissémination des armes de destruction massive, il nous faut limiter le carnage causé par les armes légères. L'accès aisé aux armes légères exacerbe les conflits, facilite les crimes et le terrorisme, empêche la reconstruction après les conflits et sape à long terme le développement durable. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour combattre le courtage illicite des armes légères.

L'Union européenne appuie l'inclusion, dans le Programme d'action des Nations Unies, d'un minimum de contrôles internationaux communs sur les transferts des armes légères et de dispositions sur les munitions. Elle demande que ces questions soient examinées lors du prochain Comité préparatoire, en janvier 2006, et à la réunion d'examen en juin 2006.

Dans le contexte plus large de la nécessité de maîtriser la prolifération indésirable des armes classiques, l'Union européenne appuie les appels lancés en faveur d'un accord international sur le commerce des armes en tant qu'instrument complet fondé sur des normes universellement acceptées. Nous engageons tous les autres États et régions à entamer un débat sur ce sujet et à exprimer leur appui à une action dans ce domaine.

Dans un domaine particulier, la facilité d'acquérir des armes accroît sensiblement la menace terroriste qui nous préoccupe tous. L'emploi de systèmes portatifs de défense aérienne comme moyen de menacer l'aviation civile nécessite une action immédiate de la part de la communauté internationale.

Depuis la Convention d'Ottawa, ou Traité d'interdiction des mines, entré en vigueur en 1999, des

progrès importants ont été réalisés. En effet, l'emploi et la production des mines antipersonnel ont diminué considérablement et le commerce a pratiquement cessé. De vastes régions du monde qui avaient été gravement touchées par ces armes aveugles ont été déminées et les souffrances humaines grandement atténuées. Nous continuerons d'œuvrer pour améliorer l'efficacité du système international d'action contre les mines et de promouvoir l'universalisation du Traité d'interdiction des mines antipersonnel.

Pour l'Union européenne la Convention sur certaines armes classiques constitue également un instrument important et puissant du droit humanitaire international du fait qu'elle restreint l'emploi de certains types d'armements. Nous espérons que lors de la réunion des États parties à cet instrument, en novembre, des progrès seront réalisés en direction d'un consensus sur l'équilibre entre les préoccupations humanitaires et les considérations militaires au moyen d'un contrôle de l'utilisation de ces armes.

Les Nations Unies seront jugées en fonction de leur capacité à répondre aux menaces les plus pressantes auxquelles nous devons faire face. Il s'agit du développement, des conflits, de la dégradation de l'environnement, de la prolifération des armes de destruction massive et du terrorisme. La communauté internationale sera jugée en fonction de sa détermination à réagir. L'Union européenne est prête, dans le cadre de la présente session de l'Assemblée générale, à participer à cette tâche.

**M. Rademaker** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Pour commencer, qu'il me soit permis de dire combien je suis heureux de voir le représentant d'un proche ami et allié, l'Ambassadeur Choi, de la République de Corée, diriger les travaux de la Commission. Monsieur le Président, la délégation des États-Unis attend avec intérêt de travailler avec vous et les autres membres du Bureau pour que la présente session soit constructive et démontre la valeur de notre Première Commission revitalisée.

À cet égard, Monsieur le Président, notre délégation souhaite accorder une mention particulière à votre prédécesseur, l'Ambassadeur De Alba, du Mexique, un autre ami proche, dont la direction avisée a conduit notre Commission, l'année dernière, à l'adoption par consensus de la résolution 59/95 et d'autres mesures propres à améliorer notre efficacité collective.

La présente session de la Première Commission revêt une importance particulière étant donné qu'elle fait suite à la récente Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire et à un événement de haut niveau. Ces deux assemblées n'ont pas été en mesure de présenter des déclarations de consensus sur la maîtrise des armements et les priorités de la non-prolifération. Les États-Unis ne partagent cependant pas les vues souvent exprimées selon lesquelles l'échec de ces réunions est dû au fait qu'elles n'ont pas présenté de déclaration de consensus. À nos yeux, le fait le plus important est qu'elles ont démontré le consensus écrasant atteint sur certains objectifs communs que j'ai l'intention de mettre en relief et que notre délégation soulignera au cours des cinq prochaines semaines.

Il est un point sur lequel nous sommes tous d'accord : l'importance qui s'attache à la réforme des Nations Unies. L'événement de haut niveau a ouvert la voie dans ce sens mais n'est pas allé assez loin. Les délégations de la Première Commission peuvent s'enorgueillir à juste titre d'avoir joué un rôle de pionniers dans la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Il appartient maintenant aux délégations de tirer parti des décisions de l'année dernière pour centrer nos travaux sur les défis que nous devons relever aujourd'hui et que nous aurons à relever à l'avenir.

Naturellement, la principale responsabilité du recentrage des activités de la Commission incombe aux États Membres. Aucune résolution, aucun règlement, aucune procédure ne peut garantir que les États s'abstiendront de présenter des projets de résolution dépassés, ou que des délégations participent activement aux sessions et laissent de côté le débat thématique, ou encore tiennent des consultations de manière transparente. Les délégations doivent être assurées, cependant, que la délégation des États-Unis assumera sa tâche de façon équitable.

Les défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui sont profondément différents de ceux de la guerre froide. À cette époque, nous craignons le déclenchement d'une guerre nucléaire entre les États-Unis et l'Union soviétique, et nous comptons sur la dissuasion et un réseau de traités bilatéraux sur la maîtrise des armes stratégiques pour limiter ce risque. Les préoccupations du XXI<sup>e</sup> siècle sont de toute autre nature, comme le sont les politiques requises pour faire face aux menaces actuelles.

Aujourd'hui, notre crainte première est l'acquisition et l'utilisation possibles d'armes de destruction massive par des États voyous, par des terroristes ou – peut-être plus inquiétant – par des terroristes armés par des États voyous. La dissuasion est un roseau trop faible pour qu'on puisse s'y appuyer pour affronter ce genre d'acteurs qui, en fait, ne sont pas sensible à cette méthode. En outre, les traités portant sur le contrôle des armes classiques ne peuvent à eux seuls nous protéger contre ces risques, notamment dans un monde où certains pays n'honorent pas leurs engagements tels que consacrés dans ces traités. Nous avons le devoir d'élaborer des stratégies plus appropriées pour réagir aux menaces auxquelles nous faisons face aujourd'hui.

Je suis heureux d'informer la Commission que les États-Unis, auxquels se sont associés nombre d'autres membres de la communauté internationale, progressent dans la mise au point de nouvelles stratégies pour affronter les menaces d'aujourd'hui.

Un premier exemple est l'Initiative de sécurité contre la prolifération, lancée par le Président Bush il y a deux ans à Cracovie, Pologne, afin de renforcer notre capacité collective à stopper les cargaisons d'armes de destruction massive, leurs vecteurs, ou matériels connexes en provenance ou à destination d'États ou d'acteurs non étatiques dont le comportement suscite des préoccupations en matière de prolifération.

Depuis lors, des pays partageant ces préoccupations, notamment de nombreux représentants présents ici, ont mis en commun leurs capacités diplomatique, militaire, législative et de renseignement pour travailler au niveau international. Nous avons commencé à appliquer de façon novatrice les lois et principes juridiques existants, en coopérant plus que jamais auparavant pour interdire les cargaisons, interrompre la prolifération des réseaux et tenir pour responsables les sociétés dirigeantes qui les appuient.

Ces efforts ont produit des résultats concrets. Ainsi, la coopération avec l'Initiative de sécurité contre la prolifération a, dans certains cas, stoppé la cargaison de matériel et d'équipements liés aux programmes de missiles balistiques dans des pays suscitant des préoccupations, notamment l'Iran. L'Initiative de sécurité contre la prolifération n'est pas à proprement parler un traité. Il ne s'agit pas d'une organisation officielle dotée d'un budget ou de sièges. Il s'agit bien plutôt d'un ensemble d'activités entre les

nations participantes qui agissent en conformité avec leurs autorités juridiques nationales respectives et le droit international pour dissuader, interrompre et empêcher la prolifération d'armes de destruction massive.

Nous avons également mis en place de nouveaux mécanismes par le biais des Nations Unies pour traiter la menace de prolifération des armes de destruction massive. En avril 2004, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1540 (2004), établissant l'obligation juridiquement contraignante pour tous les États Membres des Nations Unies de promulguer et d'appliquer des mesures juridiques et réglementaires destinées à prévenir la prolifération des armes chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs par un État ou des acteurs non étatiques. Les gouvernements œuvrent également pour empêcher les proliférateurs d'accéder à des systèmes bancaires et d'établir des partenariats avec des sociétés légitimes. Aux termes de la résolution 1540 (2004), les États doivent instaurer des lois aux fins de prévenir la fourniture de toute forme d'aide, notamment financière, aux acteurs non étatiques qui chercheraient à mettre au point, acquérir ou transférer des armes de destruction massive et leurs vecteurs.

Les dirigeants du Groupe des Huit au Sommet de Gleneagles ont souligné la nécessité d'une coopération plus élargie pour identifier, traquer et geler les transactions et avoirs financiers. À cette fin, le Président Bush a publié l'Ordre exécutif 13382, qui autorise le Gouvernement des États-Unis à geler les avoirs et à bloquer les transactions d'entités et de personnes engagées dans des activités de prolifération. Nous demandons aux autres États d'examiner la façon dont ils pourraient délivrer des autorisations similaires, compatibles avec la résolution du Conseil de sécurité 1540 (2004).

Les États-Unis ont également proposé des mesures visant à empêcher la prolifération nucléaire en renforçant les contrôles sur les technologies d'enrichissement et de retraitement. Nous continuerons de mettre tout en œuvre pour parvenir à un accord sur ces contrôles au sein du Groupe des fournisseurs nucléaires tout en travaillant à faire en sorte que les États renonçant à l'enrichissement et au retraitement aient la possibilité d'alimenter des réacteurs nucléaires à des fins civiles. Nous coopérons avec d'importants fournisseurs et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour établir un mécanisme

permettant de soutenir les États qui renoncent, sur le plan national, à s'investir dans des activités liées à l'enrichissement ou au retraitement de matières nucléaires.

Au-delà de la liste de ces initiatives, je tiens à souligner notre volonté continue de contrer les menaces actuelles au moyen de la diplomatie traditionnelle. Nous oeuvrons sur les plans diplomatique et énergétique pour faire face à deux des plus graves menaces en termes de prolifération que le monde connaît aujourd'hui: la Corée du Nord et l'Iran. Comme les délégations le savent, la Corée du Nord et l'Iran illustrent de façon alarmante la rupture du respect des principaux engagements à l'égard de la non-prolifération aux termes des articles II et III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous devons aujourd'hui lutter contre la menace posée par un petit nombre de pays.

Dans le cas de la Corée du Nord, notre objectif est de préserver le TNP en mettant particulièrement l'accent sur le démantèlement complet, vérifiable et irréversible des programmes d'armes nucléaires utilisant le plutonium et l'uranium dans ce pays, ainsi que le démantèlement de toutes les armes nucléaires. Il y a tout juste deux semaines aujourd'hui – et nous sommes heureux de le rappeler – nos partenaires et nous-mêmes avons été en mesure, dans le cadre du processus des six parties, d'adopter une déclaration commune qui, nous l'espérons, ouvrira la voie à la réalisation de ces objectifs.

Dans le cas de l'Iran, les enquêtes réalisées ont permis de mettre au jour près de deux décennies d'un travail nucléaire clandestin ainsi qu'un exemple de dérobade et de tromperie qui ne peut s'expliquer qu'en raison d'un programme d'armement nucléaire illégal. Au début de l'année, les États-Unis ont apporté leur ferme appui aux efforts du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne pour négocier des garanties objectives assurant à la communauté internationale l'abandon par l'Iran de son programme d'armement nucléaire. En août, cependant, l'Iran a fait preuve de mépris à l'égard de ces négociations en violant l'Accord de Paris de 2004 sur lequel se fondaient les négociations. Cette attitude a conduit le Conseil des gouverneurs de l'AIEA à adopter, il y a juste une semaine, une résolution déclarant que l'Iran ne respectait pas ses obligations en matière de non-prolifération nucléaire et préconisant de faire rapport du non-respect de ce pays au Conseil de sécurité et à

l'Assemblée générale, comme requis au titre des Statuts de l'AIEA.

Nous approuvons cet exercice de multilatéralisme efficace et espérons qu'il permettra de convaincre le Gouvernement iranien de revenir à la table des négociations sur la base de l'Accord de Paris de 2004. Si toutefois l'Iran adoptait une attitude de refus, le Conseil des gouverneurs n'aurait alors pas d'autre possibilité que de remplir son obligation, au titre des Statuts de l'AIEA et de la résolution récemment adoptée par ce conseil, de soumettre cette question aux Nations Unies. En attendant, nous espérons que tous les gouvernements prendront note de la conclusion du Conseil des gouverneurs et adapteront leurs politiques nationales en conséquence. Il est évident que, suite aux conclusions du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, aucun gouvernement ne devrait autoriser de nouveaux transferts de matières nucléaires à l'Iran et que tous les projets nucléaires en cours devraient être gelés.

Les États-Unis continuent d'appuyer l'ouverture immédiate de négociations, à la Conférence du désarmement, portant sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Il s'agit d'une question mûre pour la négociation et nous sommes convaincus qu'un accord rapidement négocié contribuerait à renforcer la sécurité internationale.

Comme les délégations le savent, les États-Unis en sont arrivés à la conclusion qu'une vérification efficace d'un tel traité n'est pas sérieusement réalisable et qu'y inclure des dispositions de vérification non fiables créerait une apparence de garantie non conforme à la réalité. C'est pourquoi nous sommes opposés à l'inclusion de mesures de vérification dans un traité interdisant la production de matières fissiles. En revanche, les États-Unis sont favorables à un mandat négocié qui ne fasse pas référence aux mesures de vérification. Nous préconisons l'adoption d'un mandat de négociation clair sur un tel traité, qui ne soit pas lié à des propositions encombrantes et inappropriées. Nous espérons que la Conférence du désarmement pourra entamer ses travaux sur cette question dès l'ouverture de sa prochaine session, en janvier 2006. En attendant, les États-Unis demandent de nouveau à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'instaurer des moratoires sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. Nous sommes heureux de constater que tous les États dotés d'armes nucléaires adhérents au TNP, sauf un, l'ont déjà fait, conformément à leurs

obligations au titre de l'article VI, et sont un exemple pour d'autres.

Parallèlement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les États-Unis ont proposé que la Conférence du désarmement négocie l'interdiction de la vente ou de l'exportation de toutes les mines terrestres existant encore. Selon nous, cette mesure pourrait aider à réduire le grave problème causé par l'emploi répandu de mines qui restent encore activées longtemps après que les conflits sont terminés et qui mutilent ou tuent annuellement des dizaines de milliers de civils innocents. Cette mesure complète d'autres restrictions internationales sur les mines, et nous demandons aux membres de la Conférence du désarmement de l'examiner rapidement et favorablement.

Enfin, je voudrais faire part à la Commission des derniers développements intervenus dans le domaine du désarmement nucléaire. Le 19 septembre, les États-Unis ont terminé le désamorçage de la totalité de leur force de missiles balistiques intercontinentaux Peacekeeper. Il y a trois ans, cette force de missiles comprenait 50 armes de ce type, chacune pouvant transporter 10 ogives nucléaires. Elles ont toutes été mises hors service, conformément à nos obligations au titre du Traité de Moscou de 2002. Les silos vides de Peacekeeper resteront sous notre responsabilité au titre du Traité sur la réduction des armes stratégiques et feront l'objet d'inspections. Cette dernière mesure mettant en application la décision du Président Bush de réduire la dépendance vis-à-vis des armes nucléaires prouve une fois de plus que les États-Unis remplissent leurs obligations au titre de l'article VI du TNP.

De nouveaux défis appellent de nouvelles solutions. J'ai souligné, à l'intention de la Commission, certaines des nouvelles approches adoptées par les États-Unis pour faire face aux menaces actuelles. Dans l'effort entrepris pour contenir ces menaces, et peut-être davantage encore que pendant la guerre froide, la coopération de tous les gouvernements responsables est essentielle. Notre délégation prie la Commission et les États représentés ici de jouer leur rôle et réaffirme sa volonté de travailler avec toutes les délégations qui le souhaitent pour parvenir à un multilatéralisme efficace.

**M. Meyer** (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission

et d'exprimer notre espoir que, sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Nous nous réunissons en des temps difficiles pour la maîtrise des armements sur le plan multilatéral. Le fait que la septième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pu se mettre d'accord sur un résultat concret, en mai dernier, avait déjà assombri les perspectives de progrès par rapport aux objectifs de non-prolifération et de désarmement du Traité. Le mois dernier, l'incapacité du Sommet de l'Assemblée générale à convenir d'un texte portant sur la non-prolifération et le désarmement a témoigné une fois encore de la désunion de la communauté internationale. Le Secrétaire général, le Premier ministre du Canada et d'autres délégations ont dénoncé avec raison ce manque de responsabilité politique et nous ont exhorté à reprendre des négociations sur ces sujets d'importance vitale. Les armes de destruction massive qui menacent notre existence n'ont pas disparu du seul fait que le Sommet n'a pu trouver une formule commune pour caractériser notre obligation d'endiguer leur prolifération et de les éliminer.

De même que les situations de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iran sont une source de préoccupations, l'inexécution des engagements contractés dans le cadre du TNP nuit à notre intérêt commun qui est de soutenir l'autorité du régime du TNP et d'en promouvoir les objectifs. Le Canada espère que l'Iran prendra les mesures qui lui sont demandées afin de restaurer la confiance dans son engagement à respecter les obligations fondamentales inscrites dans ce traité, et que la République populaire démocratique de Corée exécutera sans tarder son engagement à renoncer à ses programmes d'armement nucléaire et connexes, reviendra au TNP et acceptera de se soumettre aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

De l'avis du Canada, nous ne pouvons faire respecter les régimes de non-prolifération et de désarmement en vigueur et promouvoir les objectifs vitaux de sécurité internationale que si nous pouvons renouer avec une volonté commune et le respect mutuel dans cette entreprise. Ces régimes sont d'autant moins forts que leurs liens sont faibles. Le bien commun ne gagne guère si les efforts accomplis par un pays pour renforcer l'exécution des obligations

inscrites dans un traité sont sapés par un autre qui néglige ses responsabilités.

Dans le cadre du TNP, le Canada a maintes fois souligné le rôle important des protocoles additionnels qui consiste à renforcer la capacité de l'AIEA à fournir des assurances de l'absence de matériel nucléaire non déclaré. Ainsi, à la suite des activités menées au titre du Protocole additionnel, le Directeur général de l'AIEA a pu, le mois dernier, confirmer auprès du Conseil des gouverneurs la nature pacifique du programme nucléaire du Canada. Je pense que cela nous rassure tous. Nous devons cependant rappeler que l'inobservation par 32 États de l'obligation fondamentale de conclure un accord de garanties généralisées avec l'Agence risque de rendre le système international de garanties extrêmement vulnérable.

De même, nous devons reconnaître combien il est important, sur les plans moral, juridique et géopolitique que tous les États respectent leurs engagements passés et que soient strictement appliquées les normes de non-prolifération et de désarmement dans les négociations avec tous les États, qu'ils adhèrent ou non au régime du TNP, si nous voulons que ce régime continue à être pris au sérieux et à remplir sa fonction vitale qui est de nos protéger tous.

Malheureusement, les 60 années passées semblent avoir estompé le souvenir des bombardements atomiques de Hiroshima et de Nagasaki. L'humanité devra-t-elle revivre de telles horreurs pour retrouver sa volonté d'éliminer ces armes une fois pour toutes? La réponse du Canada est claire : nous devons redonner vigueur à nos efforts et à ceux de tous les États ayant les mêmes objectifs pour maintenir le TNP en tant qu'engagement juridique essentiel pour éliminer tous les arsenaux nucléaires et prévenir l'acquisition d'armes nucléaires par de nouveaux détenteurs. Pour promouvoir ce renouvellement du TNP, le Canada a proposé de nouveaux arrangements, notamment la tenue de conférences annuelles des États parties. Étant donné que l'échec de la Conférence d'examen nous a laissés dans un statu quo qui risque de faire de 2006 une année improductive pour le TNP, il serait sans doute opportun d'étudier la possibilité de réunir, l'année prochaine, les États parties en une session extraordinaire où il serait question du programme de la réforme de l'ordre du jour et de récupérer, jusqu'à un certain point, le temps perdu au mois de mai.

À notre avis, les récents échecs que nous avons connus dans le domaine de la maîtrise des armements ne doivent pas mener au désespoir ou à l'apathie mais bien plutôt nous inciter à prendre des mesures correctrices. À cet égard, l'impasse où se trouve la Conférence du désarmement est devenue invraisemblable. C'est pourquoi nous nous réjouissons que les États intéressés mettent actuellement au point des initiatives – à Genève, ici à New York et ailleurs – pour éviter que les travaux multilatéraux sur les questions du désarmement ne soient indéfiniment bloqués. La quatrième Conférence de facilitation en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires s'est tenue le mois dernier dans ce bâtiment. À cette occasion, les 176 signataires de cet accord qui fait date ont réaffirmé leur détermination à donner une valeur légale à l'interdiction complète des essais nucléaires et ont engagé notamment les pays favorables à l'entrée en vigueur de cet instrument à le signer ou à le ratifier le plus tôt possible. Le Canada a été immédiatement favorable à l'idée de la présentation d'une action régionale pour la ratification dans la Déclaration finale (*CTBT, Art. XIV/2005/6, annexe*) et en observera la mise en application.

L'année prochaine se tiendront d'importantes conférences d'examen dans trois domaines qui intéressent la Commission: le premier examen du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères, la sixième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques et à toxines et la troisième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur certaines armes classiques. Nous voyons dans ces conférences des occasions importantes de promouvoir, de manière tangible, les objectifs de ces importants accords. Un autre chapitre d'une réussite, c'est-à-dire la Convention sur les mines antipersonnel, sera écrit le mois prochain à Zagreb où les États et les partenaires de la société civile feront le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du vaste Plan d'action adopté au Sommet de Nairobi l'année dernière sur un monde exempt de mines antipersonnel.

Dans le domaine des armes de destruction massive, le Canada se réjouit de la dynamique qui caractérise les efforts du Partenariat mondial pour détruire les dangereux vestiges de la guerre froide.

Les présents défis à l'intégrité des régimes mondiaux de non-prolifération et de désarmement

mettent en relief le rôle central de la vérification et du respect pour entretenir la confiance des États dans ces arrangements de sécurité. À partir du mois de janvier prochain, un groupe d'experts des Nations Unies abordera l'examen de la question de la vérification sous tous ses aspects et du rôle des Nations Unies à cet égard. Nous nous en félicitons et espérons que les travaux de ces experts déboucheront sur des résultats concrets sur cet aspect crucial des engagements internationaux de sécurité.

Monsieur le Président, pour terminer, je tiens à vous dire que nous coopérerons sans réserve avec vous et avec les autres délégations afin que la Première Commission concrétise les décisions prises l'année dernière au sujet de la réforme. Nous espérons que notre Commission améliorera de façon marquante l'efficacité de ses travaux. Notre délégation entend participer activement au débat thématique qui, nous l'espérons, assurera un échange de vues animé et cohérent sur les questions essentielles et débouchera sur un débat interactif avec des fonctionnaires des Nations Unies, les Présidents des groupes de travail et les experts indépendants intéressés par les questions portées à l'examen de la Commission.

L'un des objectifs de la réforme étant de raccourcir le débat général et d'encourager la brièveté de nos interventions, j'essaierai de donner le bon exemple à cet égard en mettant fin maintenant à mon propos.

**M<sup>me</sup> Mtshali** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, à savoir le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Suède et mon pays, l'Afrique du Sud. Monsieur le Président, je vous prie d'accepter nos félicitations pour votre accession à la présidence des travaux de la Première Commission et l'assurance de l'appui de la Coalition dans vos efforts pour nous amener à une conclusion heureuse de nos débats durant les quatre prochaines semaines.

La présente session coïncide avec le sixième anniversaire des Nations Unies. Elle coïncide également avec le sixième anniversaire du lancement des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki. Aucun autre événement dans l'histoire de l'humanité n'a plus tragiquement illustré l'horreur des armes nucléaires. Aujourd'hui, le lancement des bombes sur Hiroshima et Nagasaki continue de donner

un véritable sens aux efforts collectifs de la communauté internationale pour débarrasser la planète des armes nucléaires et, bien sûr, de toutes les armes de destruction massive.

La paix et la sécurité internationales continuent d'être menacées par la mise au point et la possession d'armes nucléaires et par le risque réel de l'utilisation de telles armes. Malgré les efforts incessants entrepris jusqu'ici par la communauté internationale, le risque lié à la prolifération des armes nucléaires demeure bien réel. Ce risque est encore accru dans les situations de conflit et où les garanties existantes sont insuffisantes. Il est déconcertant qu'un État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ait envisagé de s'en retirer. Il est également déconcertant de noter que plus d'un État partie ait conclu un accord de coopération nucléaire avec un État non partie au TNP.

Face à ces développements menaçants, la Coalition pour un nouvel ordre du jour estime que l'action menée pour faire cesser la prolifération des armes nucléaires ne peut être durable sans qu'une action équivalente ne soit entreprise pour éliminer les armes nucléaires elles-mêmes. C'est pourquoi le désarmement nucléaire est aujourd'hui aussi important qu'il l'était dans le passé, voire plus.

En 1998, les ministres des affaires étrangères de la Coalition pour un nouvel ordre du jour ont déclaré, entre autres, que les partenaires de la Coalition étaient « conjointement déterminés à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires » (A/53/138, *annexe*). Je tiens à dire clairement que la détermination de la Coalition reste plus forte que jamais, tout comme son engagement à l'égard de la cause du désarmement nucléaire.

Actuellement, le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires est soumis à des défis importants. L'incapacité de la Conférence d'examen du TNP de 2005 à parvenir à un résultat concret le souligne. De plus, l'échec continu de la Conférence du désarmement à se mettre d'accord sur un programme de travail confirme ce constat, tout comme le retard dans la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, pour ne citer que quelques exemples.

Pour la Coalition, le TNP reste la base essentielle du désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel en faveur de son universalité.

Fondamentalement, le Traité exige de ceux qui ne possèdent pas d'armes nucléaires de s'abstenir d'en acquérir, de même il demande à ceux qui possèdent de telles armes de s'en débarrasser. En même temps, il reconnaît le droit inaliénable de toutes les parties au Traité de procéder à la recherche, à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et en conformité avec le Traité.

Le processus d'examen du Traité a œuvré pour renforcer sa mise en vigueur. Le résultat de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, notamment les décisions prises et l'adoption de la résolution sur le Moyen-Orient, ainsi que le document final de la Conférence d'examen de 2000, ont créé l'obligation pour les États parties d'assurer la réalisation des objectifs du Traité, notamment l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires d'entreprendre l'élimination de leurs arsenaux nucléaires qui, aujourd'hui, malheureusement, ne comprennent pas moins de 50 000 armes. Comme nous le savons tous, ces engagements restent toujours valables.

Bien que la dernière Conférence d'examen du TNP n'ait pas réussi à inciter la communauté internationale à penser que l'élimination des armes nucléaires était plus proche de ce qu'elle était en 2000, cela ne remet nullement en cause la nature des engagements préalablement agréés. Nous constatons avec inquiétude que certains États parties se désintéressent ou cherchent à se désengager d'accords déjà conclus au titre du TNP. Cette attitude sape le Traité et encourage les tentatives de renégocier des accords déjà conclus. En outre, elle est contraire à l'essence même du multilatéralisme.

Les risques actuels de proliférations continuent de préoccuper la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Par son travail en direction du désarmement nucléaire, l'objectif de la Coalition est d'améliorer la sécurité de toutes les nations. Dans ce contexte, nous restons convaincus que des progrès en matière de désarmement nucléaire permettraient également de renforcer la sécurité mondiale au regard de la prolifération. À l'évidence, ces questions sont étroitement liées. C'est pourquoi des progrès dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaire sont indispensables si l'on veut atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Bien que ce ne soit pas une conception nouvelle, certains États parties continuent de mettre plus particulièrement

l'accent sur l'un ou l'autre de ces aspects. Les États parties au TNP ne devraient pas affirmer qu'un aspect particulier ne pose pas de problème – qu'il s'agisse du désarmement nucléaire, de la non-prolifération nucléaire ou des utilisations pacifiques – ou qu'un aspect a plus de poids que les autres. Si nous souhaitons progresser, il nous faut reconnaître clairement que tous les aspects du TNP doivent être strictement mis en œuvre et respectés. Tous les articles du TNP restent contraignants pour toutes les parties en tout temps et en toutes circonstances et il est essentiel que tous les États parties soient tenus pour pleinement responsables du strict respect de leurs obligations au titre de cet instrument.

La Coalition a toujours soutenu que la seule garantie réelle contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires passe par l'élimination complète de ces armes et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais produites. En tant que mesure positive, et aussi longtemps que les armes nucléaires existeront, les États dotés de ces armes doivent réaffirmer et respecter pleinement leurs engagements actuels à l'égard des garanties de sécurité, en attendant la conclusion de garanties de sécurité multilatéralement négociées et juridiquement contraignantes pour tous les États parties au TNP non dotés d'armes nucléaires.

Il va sans dire que l'existence continue des armes nucléaires accroît également le risque que de telles armes tombent aux mains d'acteurs non étatiques, et ce malgré tous les efforts de prévention de ceux qui en possèdent. À cet égard, il est clair que la détention indéfinie d'armes nucléaires par les États qui en sont dotés reste incompatible avec l'intégrité et le caractère durable du régime de non-prolifération nucléaire ainsi qu'avec l'objectif plus large du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

De plus, la Coalition pour un nouvel ordre du jour demande une accélération de l'application des obligations liées au désarmement et à la non-prolifération nucléaires ainsi que l'universalisation du TNP. C'est pourquoi nous appelons l'Inde, Israël et le Pakistan, qui continuent de maintenir l'option des armes nucléaires et qui n'ont pas encore adhéré au TNP, à accéder à cet instrument en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, rapidement et sans conditions, et à placer toutes leurs installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous invitons tous les États parties, et notamment les États dotés d'armes nucléaires, à mettre en œuvre les mesures concrètes de la Conférence d'examen du TNP de 2000 relatives au désarmement nucléaire.

Nous demandons à la Conférence du désarmement, et notamment à ses États membres dotés d'armes nucléaires, de se mettre d'accord sur un programme de travail et de reprendre les négociations sur un traité non discriminatoire, multilatéralement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément au rapport de 1995 du Coordonnateur spécial et du mandat y figurant, en prenant en compte les objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Nous soulignons combien il est urgent et important d'obtenir les signatures et ratifications nécessaires pour permettre l'entrée en vigueur prochaine du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous rappelons que les principes d'irréversibilité, de transparence et de vérification sont des éléments essentiels du processus du désarmement nucléaire.

Nous demandons que soit revu et corrigé le rôle accordé aux armes nucléaires en tant qu'élément de doctrines de sécurité, incluant notamment une rationalisation de l'emploi des armes nucléaires et la mise au point éventuelle de nouveaux types de ces armes.

Nous rappelons la résolution sur le Moyen-Orient, qui faisait partie intégrante du résultat de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, en 1995, et renouvelons notre appui à l'établissement d'une zone de paix au Moyen-Orient pour permettre à cette région d'être exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Comme les représentants le savent, la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale qui s'est tenue récemment n'est pas parvenue à se mettre d'accord sur les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. La Coalition regrette vivement cette occasion perdue qui souligne davantage encore les défis posés au désarmement nucléaire et au régime de non-prolifération nucléaire. Cependant, ces défis et d'autres ne font que renforcer la détermination de la Coalition à poursuivre les objectifs établis dans la

déclaration commune des ministres des affaires étrangères du 8 juin 1998 visant à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**M. Jenie** (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom du Mouvement des non-alignés.

Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, sous votre direction avisée et votre riche expérience, nos débats déboucheront sur des résultats positifs allant dans le sens des recommandations de l'Assemblée générale. Soyez assuré du plein appui et de la coopération du Mouvement des non-alignés dans l'accomplissement de votre tâche.

Le Mouvement des pays non alignés souligne, une fois encore, que le multilatéralisme et des solutions convenues multilatéralement conformément à la Charte des Nations Unies sont la seule façon de traiter des questions du désarmement et de la sécurité internationale. C'est pourquoi nous ne sommes pas satisfaits des décisions figurant dans le document final du récent Sommet des Nations Unies, étant donné que toutes les préoccupations et intérêts n'ont pas été pris en compte dans le texte. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés est profondément déçu du fait que le document final ne souffle mot du désarmement et de la non-prolifération. Nous avons manqué ainsi une nouvelle occasion de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour prendre une nouvelle direction et traiter ces questions cruciales qui se posent à la communauté internationale. En outre, la cause du désarmement et de la non-prolifération a subi un autre revers avec l'échec de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en mai dernier.

C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de la Première Commission et des autres mécanismes du désarmement multilatéral, notamment de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement pour ce qui est de traiter des questions de désarmement et de celles liées à la sécurité internationale. Nous soulignons également la nécessité de renforcer les instances des mécanismes de désarmement en tant que tribunes de débats et de négociations équilibrés, constructifs et complets conformément aux principes de la Charte et des traités, accords et conventions multilatéralement négociés.

Dans ces conditions, nous encourageons tous les États à coopérer étroitement et de façon constructive pour tirer pleinement profit des prochaines sessions de fond du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La tenue d'une telle session extraordinaire pourrait permettre de déterminer la futur ligne de conduite, notamment une approche équilibrée, pour parvenir à un nouveau consensus dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement, de la non-prolifération et des questions de sécurité internationales connexes et d'entreprendre, entre autres, un examen de fond du mécanisme de désarmement.

Le Mouvement des pays non alignés reste vivement inquiet de la menace posée à l'humanité par la présence continue des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous soulignons que la responsabilité de la gestion et de la réalisation du développement social et économique mondial ainsi que de la réaction efficace aux menaces à la paix et à la sécurité internationales doit être partagée entre toutes les nations du monde et exercée multilatéralement. À cet égard, les Nations Unies doivent jouer un rôle central en tant qu'organisation intergouvernementale mondiale la plus représentative.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il est essentiel de progresser dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous ses aspects pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous appelons tous les États à poursuivre et à intensifier les négociations multilatérales, comme agréé par consensus dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et ce afin de parvenir au désarmement nucléaire sous un contrôle international efficace et de raffermir les régimes de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération au niveau international.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa position de principe, à savoir que le désarmement nucléaire reste sa priorité la plus haute et souligne sa vive préoccupation du fait que les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas progressé dans la voie de l'élimination complète des arsenaux nucléaires. Nous sommes également inquiets de la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires qui va à l'encontre des garanties fournies par les États dotés d'armes

nucléaires lors de la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés estime que les initiatives de la communauté internationale en direction de la non-prolifération devraient être prises parallèlement à celles orientées vers le désarmement nucléaire. Selon nous, le moyen le plus efficace d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive passe par l'élimination de ces armes. À cet égard, la menace posée par le fait que des terroristes puissent acquérir des armes de destruction massive doit, selon nous, être traitée dans le cadre des Nations Unies et au moyen d'une coopération internationale, conformément aux buts et principes de la Charte et du droit international.

Le Mouvement souligne qu'il convient de respecter le droit inaliénable des pays en développement de s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Nous réaffirmons que les choix et décisions de tout pays dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaires doivent être respectés sans compromettre ses politiques ou ses accords et arrangements internationaux concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et ses politiques en matière de cycles du combustible.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que tous les États se doivent de respecter leurs obligations relatives à la maîtrise des armements et au désarmement et empêcher la prolifération des armes de destruction massive sous tous ses aspects. Le Mouvement rappelle que l'objectif ultime des efforts des États dans le cadre du processus de désarmement est le désarmement général et complet.

Le Mouvement réaffirme également que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires. C'est pourquoi, en attendant l'élimination complète de ces armes, toutes les initiatives pour parvenir à la conclusion d'un instrument universel, inconditionnellement et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négative aux États non dotés d'armes nucléaires doivent se poursuivre et revêtir un caractère de priorité.

Le Mouvement des pays non alignés reste profondément préoccupé en ce qui concerne la fabrication, le transfert et la circulation illicites des armes légères, leur accumulation excessive et leur

dissémination incontrôlée dans de nombreuses régions du monde. C'est pourquoi il importe de mettre rapidement et pleinement en œuvre le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

En outre, le Mouvement souligne qu'il convient de faire en sorte que toutes les mesures prises par le Conseil de sécurité ne risquent pas de saper les régimes des traités internationaux en vigueur portant sur les armes de destruction massive et les armes classiques, les activités des organisations internationales mises en place à cet effet, telles l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ou le rôle de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je rappellerai que tous les États doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire durant la présente session de la Première Commission. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés participera activement et de façon active et constructive aux débats et négociations, notamment en présentant des projets de résolution et de décision.

**M. Hamidon** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau. De même, j'exprime ma sincère gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Luis Alfonso De Alba, du Mexique, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la Commission à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, ainsi que pour les mesures novatrices qu'il a présentées.

Ma délégation s'associe pleinement à l'intervention que vient de faire le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés ainsi qu'à l'intervention que fera le représentant du Myanmar au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Ma délégation tient à se joindre aux orateurs qui l'ont précédée pour exprimer ses vives condoléances et sa sympathie au Gouvernement et au peuple de la République indonésienne à la suite des attentats commis à Bali au cours du week-end.

Ma délégation est déçue par la situation présente du désarmement et de la sécurité internationale. Les

perspectives de progrès dans ce domaine, générés par la conclusion des travaux de la Commission, l'année dernière, sont loin d'avoir été suivies d'effet. Les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ont pas réussi à s'entendre sur les questions de fond à la Conférence d'examen du TNP, en mai dernier. Nous ne sommes même pas parvenus à nous mettre d'accord sur un seul des paragraphes concernant le désarmement et la non-prolifération.

Nous continuons de rechercher les mesures les plus efficaces pour faire face à la menace posée par les armes de destruction massive susceptibles de tomber aux mains de terroristes.

Les conséquences dévastatrices du commerce illicite des armes légères n'ont pas été atténuées.

La Conférence du désarmement restent dans l'impasse, et la Commission du désarmement n'a pas réussi, cette année encore, à se mettre d'accord sur un ordre du jour.

Malgré tout, ma délégation se félicite des développements importants et des progrès constants réalisés au cours de l'année dernière en ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que dans les domaines des zones exemptes d'armes nucléaires, des armes légères et des mines antipersonnel.

Tout comme la présidence du Mouvement des pays non alignés, la Malaisie reste fermement déterminée à faire valoir la ferme position de principe affichée de longue date par le Mouvement en matière de désarmement et de sécurité internationale. Le Mouvement des pays non alignés continuera d'être au premier rang de la campagne mondiale pour l'élimination complète des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. Les décisions et déclarations concernant ces questions faites par les dirigeants du Mouvement des pays non alignés à leur treizième Conférence au sommet tenu à Kuala Lumpur, en février 2003, à leurs réunions annuelles au niveau ministériel à New York en septembre 2003, octobre 2004 et septembre 2005, à leur quatorzième conférence ministérielle, tenue à Durban en août 2004 et à leur réunion extraordinaire, tenue à Doha, en juin dernier continuent de constituer une feuille de route pour la Malaisie et les autres membres du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation tient à souligner que ces six réunions de haut niveau du Mouvement des pays non alignés, tout en se penchant sur les ramifications de grande portée des armes de destruction massive, des armes classiques et des questions connexes, ont exprimé leur vive préoccupation face à la tendance croissante de recourir à l'unilatéralisme et à l'imposition de mesures unilatérales. À cet égard, ils ont souligné et affirmé que le multilatéralisme et les solutions convenues multilatéralement, conformément à la Charte des Nations Unies, demeurent la seule méthode valable pour traiter des multiples questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. De plus, les dirigeants du Mouvement restent fermement convaincus que le désarmement et la non-prolifération doivent être poursuivis de pair et de manière à se renforcer mutuellement.

Alors que nous sommes réunis aujourd'hui, la tension se porte sur la prolifération plutôt que sur le désarmement de bonne foi. L'absence d'équilibre en ce qui concerne risque de se traduire par le démantèlement du régime du TNP qui demeure un élément essentiel du désarmement sur le plan mondial.

Pour résumer, ma délégation tient à rappeler que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a souligné que le désarmement général et complet sous un contrôle international effectif est l'objectif ultime des efforts entrepris dans le domaine du désarmement multilatéral. Cet objectif est loin d'être atteint. Lors de la session extraordinaire, les membres ont reconnu unanimement que les armes nucléaires constituent le plus grand danger pour l'humanité et la survie de la civilisation humaine. Aujourd'hui, tous les États sont toujours pleinement d'accord avec cette conclusion, énoncée il y a près de trois décennies. Il ne fait aucun doute que la prolifération des armes de destruction massive est une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous ne devons surtout pas oublier que l'existence de ces armes, en premier lieu, la survie de l'humanité et de notre planète.

La prolifération verticale et horizontale nous inquiète tous. Nous craignons tous le terrorisme nucléaire. Nous continuerons tous à avoir des cauchemars tant que les armes nucléaires existeront. L'humanité a demandé leur complète élimination. Parallèlement, nous voulons préserver le droit inhérent à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, notamment de l'énergie. Nous avons la responsabilité

collective de traiter de ces préoccupations communes, de dissiper nos craintes et d'apaiser nos cauchemars, aujourd'hui et à l'avenir.

Tout en reconnaissant que les récentes mesures prises par les États dotés d'armes nucléaires pourraient conduire vers le désarmement, ma délégation exprime à nouveau sa vive préoccupation en raison de la lenteur des progrès à cet égard. Les États dotés d'armes nucléaires persistent à croire à la pertinence des armes nucléaires, malgré l'existence d'un monde globalisé et étroitement lié. Les États dotés d'armes nucléaires et ceux d'entre eux qui restent en dehors du TNP continuent de mettre au point et d'améliorer qualitativement leurs arsenaux nucléaires, menaçant par là même la paix et la sécurité internationales. Nous devons tous appeler à mettre fin à cette folie et à tendre vers l'élimination et l'interdiction de tous les types d'armes nucléaires et des essais nucléaires ainsi que vers le rejet de la doctrine de dissuasion nucléaire. Nous devons tous être conscients du fait que la question du non-respect s'applique au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire. À cet égard, la mise en œuvre de l'article VI du TNP par les États dotés d'armes nucléaires est essentielle. Les 13 mesures concrètes définies à la Conférence d'examen du TNP de 2000 en vue de poursuivre le désarmement nucléaire, ont permis d'établir un programme réaliste en matière de désarmement nucléaire.

Sur la question de la vérification et des mesures d'application à l'égard des armes de destruction massive, la Malaisie partage l'avis de nombreux pays selon lequel les mécanismes en vigueur des traités multilatéraux, tels ceux établis au titre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA,) ont besoin d'être renforcés. Les problèmes relevant de ce domaine devraient être résolus dans le cadre de ces mécanismes par le biais de la coopération, du dialogue et des négociations afin de parvenir à un résultat constructif. Selon ma délégation, recourir à des moyens hors de ces mécanismes, notamment au travers du Conseil de sécurité, serait contreproductif. Il est évident que la volonté politique nécessaire doit exister pour permettre à ces mécanismes de fonctionner de manière juste, équilibrée, non discriminatoire et prenant en considération les intérêts de tous. La pleine adhésion des États parties à toutes les dispositions des traités et conventions portant sur le désarmement international est, selon nous, la seule approche viable

au désarmement multilatéral et à la prévention des activités de prolifération.

L'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est fondamentale. En attendant son entrée en vigueur, tous les États dotés d'armes nucléaires doivent de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires. Pour sa part, la Malaisie prend actuellement les mesures nécessaires pour ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les meilleurs délais. Ma délégation continue d'appuyer tous les efforts orientés vers l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, notamment dans la région du Moyen-Orient. La Malaisie poursuit sa coopération avec les États membres amis de l'ANASE pour que se concrétise notre espoir de voir établir une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. À cet égard, et tout en saluant la déclaration adoptée à la Conférence des États parties signataires des Traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, tenue à Tlatelolco le 28 avril dernier, ma délégation est convaincue que les mesures qui y figurent peuvent servir de base au renforcement du régime relatif aux zones exemptes d'armes nucléaires et contribuer au processus de désarmement et de non-prolifération et, notamment, à l'analyse des moyens de coopération susceptible de permettre d'atteindre l'objectif universel d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les défis et menaces posés par le commerce illicite des armes légères, notamment aux pays en développement, ne doivent pas être pris à la légère. Ils doivent faire partie intégrante de notre réelle préoccupation collective et pas seulement dans les pays ou régions où des conflits se sont produits ou sont en cours. À cet égard, plusieurs engagements à l'étude sont d'importance cruciale. Ma délégation demeure attachée au Programme d'action visant à prévenir, combattre et éradiquer, de manière fiable et opportune, les armes légères illicites. Selon nous, l'Assemblée générale devrait adopter un tel document. Ma délégation reconnaît également la nécessité d'examiner plus avant les mesures destinées à renforcer la coopération internationale en vue de prévenir, combattre et éradiquer le courtage illicite des armes légères.

Au cours de l'année dernière, nous avons constaté l'incapacité continue de la Conférence du désarmement à entamer des travaux de fond. Nous espérons que cet instrument pourra renouer sans tarder avec son rôle

important pour négocier de nouveaux accords en matière de maîtrise des armements et de désarmement, l'accent étant mis sur l'élimination des armes de destruction massive. De même, l'impossibilité de la Commission du désarmement à s'entendre sur un ordre du jour pour sa session de fond constitue un autre revers pour les initiatives multilatérales de désarmement. Ma délégation éprouve un sentiment de découragement face à cette situation. Ces deux importants mécanismes de désarmement devraient être en mesure de surmonter ces obstacles afin de faire avancer le processus. C'est pourquoi il est du devoir de la Première Commission de réaffirmer l'urgente nécessité d'avancer sur les questions de fond et de définir des initiatives précises pour traiter des préoccupations de sécurité de tous les États Membres.

Comme au cours des années antérieures, la Malaisie soumettra en temps voulu deux projets de résolution à l'examen de la Première Commission: Suite donnée à l'avis de la Cour internationale de justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires et Question de l'Antarctique. Ma délégation et celles qui ont parrainé ces projets de résolution invitent tous les États membres à appuyer ces deux importants textes.

Pour terminer, ma délégation tient à rappeler que, durant le Sommet du Millénaire, il y a cinq ans, nos dirigeants se sont dits déterminés à tout mettre en œuvre pour parvenir à l'élimination des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, et à maintenir toutes les possibilités ouvertes pour atteindre cet objectif, notamment celle de convoquer une conférence internationale pour définir les moyens susceptibles de mettre un terme aux dangers nucléaires. De toute évidence, leur détermination n'a pas été suivie d'effet.

À cet égard, ma délégation demande à tous les États membres de continuer à étudier de nouvelles perspectives en ce qui concerne nos efforts collectifs dans le cadre du désarmement et de la sécurité internationale. En effet, la paix et la sécurité internationales ne peuvent être réellement maintenues sans progrès significatifs dans le domaine du désarmement ayant trait aux armes de destruction massive, notamment aux armes nucléaires.

La communauté internationale dispose déjà des outils nécessaires pour faire avancer le processus du désarmement. Ce qu'il faut c'est renforcer les

mécanismes des traités de désarmement en vigueur avec le plein appui et la volonté politique des États. Sans cette volonté politique, il ne saurait y avoir de véritable solution internationale aux questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Il est grand temps de nous réorienter vers notre objectif commun, c'est-à-dire le désarmement général et complet.

**M. Lvald** (Norvège) (*parle en anglais*) : Le multilatéralisme dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération est soumis à des tensions toujours plus grandes. La Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2005 n'est parvenue à aucun résultat substantiel. Le récent Sommet mondial n'a pas pu se mettre d'accord sur un texte et sur la manière de faire face aux graves défis posés par la prolifération de ces armes. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires semble être plus éloignée que jamais. La Conférence du désarmement se trouve toujours dans l'impasse. Qui plus est, depuis des années la Commission du désarmement n'a émis aucune recommandation.

Cette sombre situation est regrettable étant donné tous les défis pressants à la sécurité auxquels nous devons faire face, tels le risque de prolifération des armes de destruction massive dans de nouveaux États et groupes terroristes, le commerce illicite de technologie nucléaire, l'existence d'une grande quantité de matériel nucléaire non sécurisé, la crainte grandissante de voir accorder aux armes nucléaires un rôle croissant dans les politiques de sécurité, et les progrès insuffisants sur le plan du désarmement nucléaire.

Il est possible d'adopter une nouvelle ligne de conduite diplomatique en matière de maîtrise des armements. Comme chacun le sait, la Norvège, avec six autres pays de différentes régions du monde, a présenté des textes concrets pour le projet de document final du Sommet. Cette initiative a été bien accueillie. Malheureusement, la proposition n'a pas rallié le consensus requis.

Cette initiative multirégionale sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires a démontré que des pays de différents groupes ayant des points de vue différents pouvaient mettre de côté les divergences passées et parvenir à un accord. Les sept pays ont fait le choix délibéré d'être guidés par un esprit de

compromis. La Norvège relèvera le défi énoncé par le Secrétaire général et continuera à œuvrer pour tenter de parvenir au consensus et à des résultats concrets. Nous agirons de la sorte au sein du Groupe des sept et avec tous les pays qui ont appuyé nos initiatives.

Le respect des engagements est une condition préalable à la crédibilité des traités sur la maîtrise des armements. Le non-respect est un défi au multilatéralisme. Malheureusement, la communauté internationale s'est heurtée à de graves difficultés en la matière.

Depuis le mois d'octobre 2003, des progrès significatifs ont été réalisés pour redresser les infractions aux obligations de l'Iran au titre de son accord de garanties. Toutefois, un déficit de confiance demeure, qui empêche toute solution politique. C'est pourquoi nous appelons l'Iran à tenir compte de l'appel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à des mesures de transparence allant au-delà des exigences officielles du Protocole additionnel, afin d'amener les enquêtes vers une conclusion le plus rapidement possible. Il appartient à l'Iran de permettre à la diplomatie d'œuvrer pour mettre un terme à nos préoccupations justifiées à l'égard de son programme nucléaire. Nous devons éviter toute mesure susceptible d'aggraver la situation. Il est de l'intérêt de toutes les parties de préparer la voie à la reprise des négociations.

La Norvège se félicite de l'accord obtenu lors des entretiens des six parties concernant la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous espérons que toutes les parties respecteront leurs engagements et prendront des mesures coordonnées conformément au principe de « l'engagement pour l'engagement, l'action pour l'action », en vue de mettre en œuvre la Déclaration conjointe de 1992 sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Malgré les revers subis dans les domaines importants du désarmement multilatéral et de la diplomatie en matière de non-prolifération, plusieurs événements encourageants sont à constater. J'évoquerai les plus importants.

Nous apprécions la Convention internationale sur la suppression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention amendée sur la Protection physique des matières nucléaires. Nous devons faire en sorte de rendre ces deux instruments universels.

Il est également encourageant de constater qu'un nombre croissant de pays ont signé les Protocoles additionnels de l'AIEA, mais les progrès sont trop lents. Il nous faut parvenir à l'application universelle de cet instrument de vérification amélioré.

Les réductions d'armes nucléaires aux termes du Traité sur la réduction des armes offensives stratégiques contribuent de façon positive au respect des obligations de désarmement au titre du TNP. Toutefois, il convient d'obtenir des réductions irréversibles allant au-delà du Traité.

La Norvège se félicite également du projet d'instrument récemment négocié sur le traçage et le marquage des armes légères. L'Assemblée générale doit maintenant adopter ce projet et devrait également fournir des indications sur la façon de traiter la question des munitions. En outre, nous attendons de l'Assemblée générale qu'elle donne mandat à un groupe d'experts gouvernementaux pour examiner les moyens susceptibles de renforcer la coopération internationale en vue de combattre le courtage illicite des armes légères.

Le Traité d'interdiction des mines est la preuve évidente d'un multilatéralisme constructif, et démontre qu'il est possible de travailler ensemble de façon novatrice.

La Norvège se félicite que le nouveau Protocole sur les vestiges explosifs de guerre à la Convention sur certaines armes classiques fasse l'objet d'un appui de plus en plus important. Le parlement norvégien a approuvé la ratification du Protocole. Cependant, nous devons mettre sur pied des instruments encore plus efficaces pour éviter les souffrances humaines causées par l'emploi de certaines munitions.

Nous constatons également avec plaisir les progrès continus dans la mise en œuvre du Partenariat mondial du Groupe des Huit contre la diffusion des armes et matériels de destruction massive. La Norvège participe activement au Partenariat par le biais de ses programmes dans le nord-ouest de la Russie.

Nous sommes satisfaits du large appui recueilli par l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Il s'agit d'un instrument important pour combattre le terrorisme international.

Nous apprécions le fait que de plus en plus de pays aient signé le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Il nous faut

continuer à œuvrer pour obtenir l'adhésion universelle à ce code.

Bien que nous ayons réalisé des progrès dans certains domaines, nous avons encore à relever de graves défis. C'est pourquoi, à sa présente session, l'Assemblée générale devrait envoyer un message fort aux organes multilatéraux pertinents pour qu'ils s'attellent à un vrai travail. Parallèlement, la Première Commission se doit de réaffirmer la pertinence du TNP et le lien étroit entre le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La Commission devrait, un fois encore, se faire l'écho de vigueur sans délai du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce sentiment a été clairement exprimé il y a quelques semaines ici, à New York, au cours de la Conférence sur la facilitation visant à l'entrée en vigueur de ce traité.

Il est également important que la Commission appuie la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et à toxines et qu'elle appelle à des mesures pour renforcer ces deux traités essentiels.

Pour terminer, je tiens à souligner que la multiplicité des défis auxquels nous devons faire face nous préoccupe vivement. Nous devons surmonter la déception que nous ont causée la Conférence d'examen du TNP et le Sommet mondial. Nous devons nous montrer plus déterminés que jamais dans notre action pour forger un nouveau consensus mondial sur le désarmement et la non-prolifération. Nous devons faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que le multilatéralisme ne soit pas un vain mot. Un choix nous est offert; utilisons-le pour servir la cause de la paix et de la sécurité internationales.

**M. Labbé** (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, pour commencer, nous tenons à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission.

Par ailleurs, nous voudrions transmettre nos condoléances au peuple et au Gouvernement indonésien à la suite du récent attentat terroriste perpétré à Bali. Ce triste événement démontre de façon tangible que la menace terroriste pèse autant sur les pays du Nord que sur ceux du Sud.

Le Chili tient à faire ici une intervention aussi précise et concrète que possible. Nous avons maintes

fois dit notre désaccord avec la succession rituelle des interventions d'ordre général réitérant des positions que nous pourrions tous réciter de mémoire. En outre, nous réaffirmons que nous sommes prêts à utiliser le temps dont nous disposons pour participer à un débat interactif sans textes écrits. C'est pourquoi nous vous invitons, Monsieur le Président, à suivre l'exemple de l'Ambassadeur De Alba.

Selon nous, l'impasse actuelle constatée dans le domaine du désarmement multilatéral est, en grande partie, le symbole de l'affrontement entre deux écoles de pensée. La première insiste sur les principes et les objectifs consacrés dans des instruments du désarmement dont la mise en œuvre, étant donné la situation politique actuelle, requiert des conditions qui n'existent pas encore. D'un autre côté, une partie de la communauté internationale souligne qu'il est urgent d'atteindre des objectifs partiels ou à court terme, également consacrés dans ces instruments et qui répondent aux exigences pressantes de la sécurité collective.

Pour le Chili, faire une distinction entre le désarmement et la non-prolifération est une erreur. Le désarmement général et complet prévu aux termes de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est l'objectif ultime auquel nous n'avons en aucun cas renoncé. Mais atteindre cet objectif nécessite une série de mesures concrètes déterminées par des situations politiques qui peuvent se présenter au fil du temps et qui nécessitent une volonté nationale et un contexte mondial de sécurité permettant à tous les États, notamment à certains acteurs importants, de se rendre compte que leurs intérêts vitaux sont correctement préservés.

La non-prolifération est un important facteur dans un contexte de sécurité mondiale que nous n'avons pas encore réussi à mettre en place. Nous pouvons utiliser des millions de mots pour harceler les puissances nucléaires à propos de leurs engagements à l'égard du désarmement, mais la seule chose qui pourrait éventuellement les pousser à se débarrasser de leurs arsenaux atomiques est la conviction que leur survie ne dépend plus de l'existence de ces arsenaux.

En ce qui concerne la conception que les grandes puissances ont de la sécurité, le Chili constate avec satisfaction qu'il y a eu des progrès importants. Lorsque Stanley Kubrik a réalisé son film *Dr. Strangelove* dans les années 60, l'holocauste nucléaire

était une réelle menace, beaucoup plus grave qu'aujourd'hui. La réduction importante d'ogives nucléaires, l'abaissement des seuils d'alerte et l'élimination de familles entières d'armements découlent du fait que les puissances intéressées ont fait des pas de géant vers l'instauration d'une confiance mutuelle. Et, sans cette confiance mutuelle, il ne saurait y avoir de désarmement nucléaire. Nous tous qui sommes réunis dans cette salle le savons très bien.

Par ailleurs, le terrorisme international et la possibilité de voir des terroristes acquérir des armes de destruction massive ont engendré un grave problème qui touche aux intérêts vitaux de tous les États, grands et petits, dotés d'armes nucléaires ou non. S'attaquer à ce problème urgent ne signifie pas pour autant oublier les principes ou objectifs finaux, mais requiert bien plutôt une action rationnelle et un sens de ce qui est politiquement opportun et approprié.

On peut dire la même chose à propos des tentatives actuelles de prolifération que la communauté internationale connaît maintenant très bien. La cause du désarmement nucléaire n'avance pas d'un millimètre quand on fait des histoires à propos de la non-discrimination ou quand on insiste sur le droit inaliénable des États à bénéficier de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il est juridiquement et moralement évident que ce droit ne peut être invoqué que par des États qui respectent scrupuleusement leurs obligations en matière de non-prolifération et ne jouent pas à cache-cache avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

De plus, certaines puissances nucléaires pourraient faire davantage pour permettre aux efforts de désarmement multilatéral de porter leurs fruits. Aucun mécanisme multilatéral n'est parfait. Toutefois, une chose est certaine: le format multilatéral confère une légitimité politique qui renforce la confiance et la sécurité mondiale dont nous avons tous grand besoin.

Il sera beaucoup plus facile pour les cinq membres permanents du Conseil de sécurité d'obtenir un appui à leurs initiatives contre la prolifération si le reste de la communauté internationale se rend compte qu'ils sont également prêts à coopérer pour mener à bien les actions multilatérales d'intérêt mondial. Comme l'écrivain Miguel de Unamuno pourrait le dire, il ne s'agit pas seulement de vaincre mais de convaincre. Dans ce domaine le comportement est essentiel.

Malgré l'impasse que nous traversons, des possibilités d'aller de l'avant existent quand il y a un minimum de bonne volonté et de compétence diplomatique. L'Ambassadeur Sanders des Pays-Bas l'a d'ailleurs démontré en amenant les travaux relatifs au Protocole V de la Convention sur certaines armes classiques à une conclusion fructueuse. Tirons parti de la marge dont nous disposons et avançons petit à petit, en créant ainsi un climat de confiance et de bonne volonté qui nous permettra d'avancer dans la voie du désarmement général et complet.

Nous sommes tous très conscients que la route sera longue et difficile et que ni notre génération ni la prochaine n'atteindra cet objectif. Cependant, nous ne progresserons pas si nous restons confinés dans le présent, en faisant fi des réalités et en utilisant nos institutions multilatérales pour lancer des traits et marquer des points. Parmi toutes les dimensions de la diplomatie multilatérale, c'est le désarmement qui nécessite le plus grand réalisme politique ainsi qu'un maximum de persévérance et de bonne volonté. Mettons une fois pour toutes ces qualités en pratique.

Concernant les autres questions importantes de notre ordre du jour qui doivent être examinées au cours de notre débat thématique, le Chili appuie sans réserve le texte présenté par la Norvège, à la séance plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale, au nom de sept pays appartenant à tous les groupes politiques et régionaux ici.

L'intervention du représentant de l'Argentine au nom du Groupe de Rio traduit pleinement nos vues.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Observateur permanent du Saint-Siège a demandé à intervenir et, en l'absence d'objection, je lui donne la parole.

**M<sup>gr</sup> Migliore** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission.

Au cours de ces derniers mois, la communauté internationale avait espéré que les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération seraient examinées par les dirigeants mondiaux venus au Sommet à l'occasion du soixantième anniversaire des Nations Unies. En effet, le projet de document élaboré pour ce sommet appelait les États à poursuivre et à intensifier les négociations afin d'avancer dans la voie du désarmement général et complet et de renforcer le

régime international de non-prolifération. Il les encourageait à renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les Conventions sur les armes chimiques et biologiques. Certaines mesures précises étaient suggérées. Le document final, bien que ne comportant pas ce libellé a été adopté.

Le Secrétaire général a estimé que cette omission était une honte. Cela ne signifie pas que la plupart des dirigeants et des gouvernements ne se soucient pas de ce problème – nombre d'entre eux sont sensibles aux souffrances et aux dangers croissants engendrés par la prolifération des armements de toutes sortes – mais la pression est telle que les graves et légitimes préoccupations de beaucoup, notamment des marginalisés et des plus vulnérables, sont souvent laissées de côté.

L'ouverture à la signature de la Convention pour l'élimination des actes de terrorisme nucléaire est certes une mesure importante en direction de la réduction du risque de terrorisme nucléaire, mais il n'en est pas moins déplorable que la Conférence d'examen du TNP, tenue en mai dernier, se soit terminée sans qu'une seule décision de fond ait été prise. Les armes nucléaires sont en train de devenir une caractéristique permanente de certaines doctrines militaires, et les dépenses mondiales consacrées aux armements ont progressé de manière spectaculaire de 20 % au cours des deux dernières années. Les ventes d'armes conjuguées des 100 plus importantes sociétés de production d'armes ont augmenté de 25 % en un an. Les armes légères tuent annuellement au moins 500 000 personnes, et les conférences des Nations Unies sur cette question n'ont pas encore mis au point un instrument juridiquement contraignant en matière de transferts d'armes légères. Le commerce légal des armes s'accroît et le flux illégal d'armes vers les zones de conflit est à l'origine d'un nombre incalculable de morts. Les attaques terroristes au moyen de fusils d'assaut, d'armes automatiques, de grenades à main, de mines antipersonnel, de missiles portatifs, de mines terrestres et de petits explosifs sont en augmentation.

Il est décevant de constater que les principes du désarmement et les progrès dans ce domaine se trouvent affaiblis par la réticence de certains à désarmer et par l'absence de volonté d'autres de prendre de manière publique position contre cette attitude. Le Saint Siège réaffirme l'importance que

revêt la maîtrise des armements et le désarmement, piliers fondamentaux de l'architecture de la paix.

Tous les Membres des Nations Unies ont le devoir de continuer à travailler sur les éléments techniques, juridiques et politiques de l'ordre du jour en matière de désarmement. Ce devoir devient de plus en plus évident, car nous n'ignorons pas que la sécurité de tous se trouve renforcée lorsque le désarmement et le développement se complètent. Les Nations Unies ont lancé des études qui montrent la relation existant entre le désarmement, le développement et la sécurité. Nous devons souligner les avantages économiques des mesures de désarmement. Le travail constant de la Première Commission doit consister à substituer les possibilités de développement au militarisme.

La Commission porte cette année une responsabilité particulière pour compenser, dans la mesure du possible, l'omission du désarmement dans le document final du Sommet. Cela ne devrait pas être difficile car les États, dans leur grande majorité, souhaitent faire avancer l'ordre du jour du désarmement, sûrement et rapidement. Des initiatives seront prises cette année pour revitaliser les travaux de la Première Commission et pour établir un comité spécial chargé d'examiner les questions liées aux armes nucléaires, et ce travail devrait être appuyé. D'autres efforts seront faits pour amener les États partageant les mêmes idées à jeter les bases techniques, juridiques et politiques d'une convention sur les armes nucléaires. Ce sont là des signes indiquant que les États ont à cœur de surmonter les obstacles qui se dressent sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires.

De même, il est nécessaire et urgent d'œuvrer sur les plans local, national, régional et mondial pour éradiquer les armes légères. L'action aux multiples facettes comprenant la maîtrise des armements, la diminution des crimes et les éléments d'édification de la paix devrait améliorer la sécurité humaine. Les gouvernements devraient reconnaître les importantes contributions faites par la société civile. Élargir les partenariats entre les gouvernements et la société civile consoliderait grandement les efforts de désarmement.

L'année dernière n'a pas été une bonne année en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Dissimuler les échecs ne sert pas la cause de la paix. Mais nous avons la responsabilité de passer de l'analyse à l'action. Nous, peuples des Nations Unies – comme la Charte évoque si éloquemment l'humanité – méritons d'être libérés du fléau de l'autodestruction.

#### **Programme de travail**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Grâce à la coopération des représentants, nous avons épuisé la liste des orateurs inscrits pour la séance de ce matin. Trois orateurs restent inscrits sur la liste pour cet après-midi : les Émirats arabes unis, l'Algérie et le Nigéria. Le Département de l'Assemblée générale et de gestion des conférences nous a fait savoir que d'autres séances pourraient se tenir cet après-midi dans cette salle. Les délégations des Émirats arabes unis, de l'Algérie et du Nigéria ont bien voulu accepter de prendre la parole demain matin au lieu de cet après-midi. Il n'y aura donc pas de séance de la Première Commission cet après-midi.

*La séance est levée à 12 h 30.*